



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 février 2016  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 165 de l'ordre du jour

### Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

## Budget de l'Opération hybride Union africaine- Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération . . . . .	6
C. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	10
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	15
II. Ressources financières . . . . .	48
A. Vue d'ensemble . . . . .	48
B. Contributions non budgétisées . . . . .	49
C. Gains d'efficience . . . . .	49
D. Taux de vacance . . . . .	49
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	59
F. Formation . . . . .	51
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	52



---

H.	Projets à effet rapide .....	52
III.	Analyse des variations .....	54
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre .....	58
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale .....	59
A.	Assemblée générale .....	59
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	63
Annexes		
I.	Définitions .....	65
II.	Organigrammes .....	67
Carte	.....	71

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 1 098 463 100 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 147 observateurs militaires, 15 698 militaires, 1 583 policiers des Nations Unies, 1 820 membres des unités de police constituées, 884 membres du personnel recruté sur le plan international, 2 285 membres du personnel recruté sur le plan national, 167 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements, emplois de temporaire inclus.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante. Les composantes ont été alignées sur les priorités essentielles approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014) et rappelées dans sa résolution 2228 (2015), à savoir : a) appui au processus de médiation; b) protection des civils; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation; d) appui. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par l'Opération.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2014/15)	Montant alloué <sup>a</sup> (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	557 897,9	551 521,6	604 386,4	52 864,8	9,6
Personnel civil	289 856,5	278 085,2	260 660,9	(17 424,3)	(6,3)
Dépenses opérationnelles	241 310,9	272 557,9	233 415,8	(39 142,1)	(14,4)
<b>Montant brut</b>	<b>1 089 065,3</b>	<b>1 102 164,7</b>	<b>1 098 463,1</b>	<b>(3 701,6)</b>	<b>(0,3)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 339,8	23 968,5	24 659,0	690,5	2,9
<b>Montant net</b>	<b>1 064 725,5</b>	<b>1 078 196,2</b>	<b>1 073 804,1</b>	<b>(4 392,1)</b>	<b>(0,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 089 065,3</b>	<b>1 102 164,7</b>	<b>1 098 463,1</b>	<b>(3 701,6)</b>	<b>(0,3)</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources liées à 104 postes, dont 41 font l'objet d'un recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 23 SM) et 63 d'un recrutement national (7 AN et 56 GN), et aux dépenses opérationnelles du Centre de services régional d'Entebbe, qui ont été prises en compte dans le budget approuvé de l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, ces ressources sont indiquées dans le projet de budget pour le Centre de services régional, en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national <sup>b</sup>	Emplois de temporaire <sup>c</sup>	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	64	28	–	1	–	<b>93</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	64	28	–	1	–	<b>93</b>
<b>Composantes</b>										
Appui au processus de médiation										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	54	78	1	1	–	<b>134</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	54	78	–	1	–	<b>133</b>
Protection des civils										
Effectif approuvé 2015/16	147	15 698	1 583	1 820	105	102	–	13	6	<b>19 474</b>
Effectif proposé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	103	102	–	13	6	<b>19 472</b>
Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	39	75	–	9	–	<b>123</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	39	75	–	9	–	<b>123</b>
Appui										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	–	667	1 923	98	143	–	<b>2 831</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	–	607	1 922	97	143	–	<b>2 769</b>
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16 <sup>d</sup>	147	15 698	1 583	1 820	929	2 206	99	167	6	<b>22 655</b>
Effectif proposé 2016/17	147	15 698	1 583	1 820	867	2 205	97	167	6	<b>22 590</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>(62)</b>	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	–	–	<b>(65)</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>d</sup> Compte non tenu de 104 postes au Centre de services régional d'Entebbe.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) dans sa résolution 1769 (2007). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2016, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2228 (2015).

2. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de parvenir à un règlement politique viable et d'assurer une sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante : a) appui au processus de médiation; b) protection des civils; c) appui au règlement des conflits communautaires par la médiation; d) appui. Ces composantes découlent du mandat de l'Opération. En parallèle, conformément à la demande exprimée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2173 (2014), qu'il a rappelée dans sa résolution 2228 (2015), la MINUAD a commencé à transférer à l'équipe de pays des Nations Unies la responsabilité de l'exécution de certaines tâches qui ne relèvent plus du mandat de l'Opération ou pour lesquelles l'équipe de pays est plus compétente.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de l'Opération. La variation des effectifs par rapport au budget de 2015/16 – s'expliquant notamment par les propositions de modification – est analysée au niveau de chaque composante.

5. La MINUAD est organisée en cinq secteurs correspondant aux cinq États constitutifs du Darfour, la gestion et la direction des opérations menées dans l'ensemble de la zone de la mission étant assurées depuis le quartier général, situé à Al-Fasher. Cinq bureaux de secteur, situés à Al-Fasher, Nyala, Geneina, Zalingei et Daein, supervisent et coordonnent les opérations menées respectivement au Darfour septentrional, au Darfour méridional, au Darfour occidental, au Darfour central et au Darfour oriental. Les chefs de ces bureaux relèvent directement du Représentant spécial conjoint. L'Opération dispose également de bureaux en dehors du Darfour, notamment le Bureau de liaison de Khartoum et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroite consultation avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), selon les besoins des mandats respectifs des trois missions.

6. L'Opération, dont le quartier général est établi à Al-Fasher, est dirigée par le Représentant spécial conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU, qui a rang de secrétaire général adjoint et qui est assisté par deux adjoints, l'un affecté aux affaires politiques et l'autre aux questions de protection, tous deux avec rang de sous-secrétaire général. Les

opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2). La composante police est quant à elle dirigée par le Chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1). La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'Opération sont fournies par l'Organisation. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération se trouvent au Darfour.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de l'Opération**

7. La MINUAD continuera d'appuyer les activités du Représentant spécial conjoint en lui fournissant des avis techniques sur l'évolution de la situation politique, sur la médiation visant à l'engagement d'un processus de paix sans exclusive sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour et sur la mise en œuvre de celui-ci et de tout éventuel protocole/accord ultérieur. L'Opération appuiera la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour en facilitant la tenue de réunions de ses principaux mécanismes, telles la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, la Commission du cessez-le-feu et la Commission conjointe, et continuera de fournir des mises à jour sur les faits politiques nouveaux à l'intention de l'Union africaine, du Siège de l'ONU, des partenaires de la MINUAD et des organismes humanitaires pour leur permettre de mieux apprécier la situation. Elle continuera aussi d'apporter un appui technique et logistique afin que soient menés à leur terme le dialogue et les consultations internes au Darfour, de telle sorte que les intéressés, à l'échelle locale, s'approprient le processus de paix. Par l'entremise de la Commission du cessez-le-feu et de la Commission conjointe, la MINUAD continuera également de surveiller et d'observer, comptes rendus à l'appui, le respect du cessez-le-feu et des arrangements en matière de sécurité énoncés dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, ainsi que l'évolution de la situation en matière de sécurité le long des frontières entre le Tchad et le Soudan et entre le Soudan et le Soudan du Sud.

8. La protection des civils reste au cœur du mandat de la MINUAD. Au cours de l'exercice 2016/17, ses composantes organiques continueront à œuvrer de concert à la mise en œuvre de la stratégie révisée de protection des civils afin de tirer parti des possibilités qui leur seront offertes d'améliorer leur coordination, leurs échanges d'information et leurs capacités en matière d'alerte rapide. L'exercice par l'Opération de son mandat en matière de protection des civils devrait se faire de façon plus harmonieuse d'une composante et d'une section à l'autre, ainsi qu'avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'établissement de priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces pesant sur la protection des civils au Darfour, l'accent étant mis sur le système d'alerte rapide et d'intervention aux niveaux de la base d'opérations de l'équipe de pays et des secteurs. Cela inclura la coordination, l'aide consultative et l'échange d'informations sur la protection des civils à l'échelle de l'Opération – horizontalement, entre l'ensemble des composantes et des sections de la MINUAD; verticalement, à l'intention des hauts responsables de l'Opération et des bureaux sectoriels et bases d'opérations sur le terrain – ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Les mécanismes de coordination de la protection des civils continueront d'inclure le

Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de la mission et au niveau sectoriel, ainsi que les mécanismes d'alerte rapide, au quartier général et sur le terrain. Le renforcement des structures de coordination établies entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies constituera également une priorité, de manière à optimiser les incidences collectives et individuelles des efforts et activités menés au Darfour par les organismes des Nations Unies et la MINUAD en matière de protection et sur le plan humanitaire. En application de la stratégie révisée de protection des civils, l'Opération continuera de collaborer étroitement avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux fins de la mise en place, dans les États et au niveau des secteurs, de forums de coordination civilo-militaire visant à renforcer la coordination de l'appui logistique et en matière de sécurité apporté aux opérations humanitaires menées au Darfour. Comme par le passé, les activités de protection physique prendront la forme d'une présence et de patrouilles dans les zones habitées par des civils, notamment à l'intérieur et à proximité des camps de déplacés, des marchés et des villages, ce qui garantira la sécurité de ces zones dans le cadre des activités menées aux titres de la protection et de l'aide humanitaire. En outre, l'Opération travaillera de façon intégrée dans les bases d'opérations dans le but de favoriser une interaction plus étroite avec les membres de la communauté locale et d'accroître les capacités en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les zones reculées, notamment grâce à la constitution d'équipes intégrées de protection sur le terrain, à laquelle il est actuellement procédé. Une telle interaction contribuera à faire en sorte que les patrouilles ciblées effectuées par les militaires et les unités de police constituées répondent aux besoins des civils les plus vulnérables, en même temps qu'elle rendra possible l'exécution d'activités axées sur les moyens de subsistance, comme l'agriculture et la collecte de bois de chauffe et de fourrage.

9. La MINUAD continuera de surveiller et de recenser les violations des droits de l'homme et autres atteintes à ceux-ci, d'enquêter à leur sujet et de sensibiliser les pouvoirs publics soudanais aux questions touchant les droits de l'homme – par exemple les violences sexistes et sexuelles – avec pour double objectif de renforcer sa stratégie de protection des droits fondamentaux des civils et d'être en mesure de fournir des renseignements utiles dans le cadre des systèmes d'alerte rapide. Elle continuera également à veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement soudanais, aux niveaux international et régional, en matière de défense des droits de l'homme dans le cadre de l'administration de la justice, à combattre l'impunité des auteurs de violation des droits de l'homme et autres atteintes à ceux-ci, à renforcer les capacités des institutions publiques et autres en matière de défense des droits de l'homme et à faciliter les travaux des titulaires de mandat relevant de procédures spéciales des Nations Unies et de l'Union africaine (l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan, y compris le Darfour, ainsi que le titulaire du mandat de l'Union africaine se rapportant à la situation des droits de l'homme au Soudan). L'Opération continuera d'œuvrer à la prise en compte des droits de l'homme dans le cadre des processus de paix et politiques engagés au Darfour, mais aussi de l'aide humanitaire dispensée sur place.

10. La MINUAD continuera d'œuvrer auprès du Gouvernement soudanais afin de rendre opérationnels les mécanismes de justice transitionnelle décrits dans le Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour, afin d'amener les responsables à répondre de leurs actes et de faciliter l'accès des victimes de violations des droits de l'homme à la

justice. Elle appuiera la restauration de l'appareil de justice pénale (police, procureurs, système judiciaire et prisons) dans les zones prioritaires, à savoir celles où l'on prévoit le retour des populations déplacées. La MINUAD travaillera en collaboration étroite avec le Judiciary Training Institute, au niveau fédéral, et les autorités judiciaires des États à l'appui des mécanismes de règlement des conflits locaux, notamment les tribunaux ruraux, en poursuivant le renforcement de la capacité des juges de tels tribunaux d'empêcher – le cas échéant en jouant un rôle de médiateur – les conflits locaux pour l'accès aux ressources. L'Opération continuera de travailler avec le Gouvernement soudanais afin de veiller à ce que les responsabilités soient mises en jeu et à ce que les normes internationales soient respectées tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal (2014-2018), aux fins de la réforme du système pénitentiaire au Darfour. La MINUAD continuera aussi de coprésider le Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour, afin de surveiller l'exécution du programme conjoint des Nations Unies et du plan de transition dans le domaine de l'état de droit.

11. La MINUAD continuera d'assurer le suivi de l'application des 11 résolutions du Conseil de sécurité sur le sort des enfants touchés par le conflit armé au Darfour et à entretenir le dialogue avec les forces armées et les groupes armés afin d'obtenir qu'ils s'engagent à accepter des plans d'action assortis d'un échéancier visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant.

12. La MINUAD continuera aussi de fournir des conseils techniques, des services de coordination et des moyens opérationnels dans le domaine du déminage, à l'appui de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour et de la protection des civils. Elle mènera notamment des activités de détection, d'accréditation, de marquage, de déminage, de destruction d'engins explosifs, de renforcement des capacités nationales et de sensibilisation aux risques associés aux restes explosifs de guerre.

13. Les conflits intercommunautaires comptent parmi les principales causes invoquées lorsqu'il est fait état de nombreuses victimes et de nouveaux déplacements de population au Darfour. Étant donné qu'il s'agit là d'une des priorités stratégiques de l'Opération, celle-ci continuera à renforcer les capacités d'action nationales et celles qui existent au niveau local et à l'échelle des États, ainsi que les mécanismes locaux tels que les systèmes de médiation traditionnels (*ajaweed* et *judiya*), les comités de protection agricole et les comités pour la coexistence pacifique, afin de parvenir à un règlement pacifique des conflits et de favoriser la réconciliation. Plus spécifiquement, l'Opération continuera de se concentrer sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, le renforcement des capacités des parties prenantes locales et les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

14. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan, la MINUAD continuera d'appuyer la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration aux titres de la planification et de la mise en œuvre d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'intention des ex-combattants, en tenant compte des besoins spécifiques des

femmes et des enfants associés aux forces armées et aux groupes armés. L'Opération continuera d'appliquer des mesures complémentaires destinées aux jeunes qui risquent d'être recrutés par les mouvements et groupes armés, dans le cadre des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre menés dans un certain nombre de communautés du Darfour et qui visent à renforcer la sécurité au plan local, à promouvoir la stabilisation et à trouver des solutions plus durables pour régler les causes profondes du conflit au Darfour. L'Opération appuiera aussi le renforcement des capacités des institutions locales qui participent aux initiatives visant à régler les conflits de faible intensité et à consolider la paix localement, aux fins du renforcement de la cohésion des communautés et de la réduction du nombre des armes et des bandes organisées présentes dans les communautés reculées sur l'ensemble du territoire.

15. La MINUAD continuera de maintenir sa structure organisationnelle à une taille adéquate et de rationaliser la structure hiérarchique de son personnel civil, afin d'être plus flexible et donc en mesure de répondre au mieux à l'évolution de la situation sur le terrain, et à faire en sorte que la Division de l'appui à la mission s'aligne sur les principes énoncés dans la stratégie globale d'appui aux missions. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 tient compte de la proposition de suppression de 65 postes et emplois ainsi que du reclassement de 6 postes P-2 en postes du Service mobile. La MINUAD propose aussi de transformer 9 postes du Service mobile en postes d'agent des services généraux faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national, afin de refléter les efforts déployés pour développer l'aptitude du personnel recruté sur le plan national à exercer à l'avenir des fonctions plus complexes, dans le cadre du programme de renforcement des capacités au plan national.

16. Pour mémoire, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale avait décidé que les ressources demandées pour le Centre de services régional d'Entebbe au titre de l'exercice 2016/17 devraient être présentées dans un projet de budget financé par prélèvement sur les budgets des missions bénéficiant de l'appui du Centre. En conséquence, le présent rapport sur le budget de la MINUAD n'inclut pas les ressources demandées au titre du Centre de services régional d'Entebbe.

17. L'Opération dépendra encore fortement des services aériens pour assurer le transport de son personnel et de ses moyens logistiques au Darfour, en raison du mauvais état des routes, des difficultés du terrain et de l'instabilité des conditions de sécurité. Elle conservera donc en service 5 avions et 19 hélicoptères – 15 hélicoptères civils et 4 hélicoptères militaires de transport moyen –, soit une diminution de 2 hélicoptères par rapport à l'exercice 2015/16.

18. Sur le plan de l'informatique et des communications, la MINUAD poursuivra la consolidation et la stabilisation des systèmes existants, à l'appui des progiciels de gestion intégrée mis en service à l'échelle de l'Organisation, tels que la Field Support Suite et Umoja. Comme par le passé, elle donnera accès aux technologies de l'information et des communications et à des services d'information géographique de façon fiable et continue, tout en veillant à ce que des mesures de sécurité adéquates soient mises en place pour atténuer les menaces physiques et les cybermenaces.

19. Dans le droit fil des initiatives liées à la centralisation des services et à l'allègement de l'impact du Centre de services mondial de l'ONU, point d'accès pour l'ensemble des systèmes audio, vidéo et de transmission de données à l'échelle

mondiale, mais aussi cheville ouvrière pour la gestion de progiciels essentiels, il sera primordial de mettre en place des connexions à haut débit entre le Centre et les missions. Du fait qu'il n'existe pas encore de fournisseurs d'accès locaux suffisamment fiables pour répondre aux besoins de l'Opération en matière de bande passante au moyen de la technologie de la fibre optique, la MINUAD examinera la possibilité d'engager la première phase de la mise en service d'un système satellite à temps de latence réduit, actuellement expérimenté dans certaines missions en Afrique de l'Est.

20. Au cours de l'exercice 2016/17, la MINUAD prévoit d'acheter 16 groupes électrogènes industriels – sept de 750 kVA et neuf de 500 kVA – pour remplacer ceux qui sont irrécupérables ou qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile et dont l'utilisation prolongée constituerait un facteur de risque. Grâce à ces nouveaux appareils, la MINUAD pourra moderniser les centrales énergétiques principales dans l'ensemble des cinq secteurs et approvisionner en électricité les équipements informatiques et de télécommunications importants et sensibles. Ces générateurs devraient contribuer à réduire la consommation globale de carburants grâce à une utilisation synchronisée et automatisée.

21. La MINUAD a également l'intention de remplacer cinq camions-citernes à eau ou camions de vidange utilisés pour acheminer l'eau potable et l'eau en vrac ainsi que pour évacuer les eaux usées. Les véhicules qu'il est proposé de remplacer ont atteint la fin de leur durée de vie utile; la réparation des dégâts qu'ils ont subis, qui sont dus au terrain accidenté et aux conditions météorologiques difficiles de la région, aurait un coût trop élevé. La MINUAD propose aussi de remplacer six camions de diverses catégories au cours de l'exercice 2016/17 afin de rendre possible le transport d'équipement lourd.

### **C. Coopération avec les entités des Nations Unies au niveau régional**

22. Le Représentant spécial conjoint continuera d'entretenir la communication, y compris par des visites et des réunions périodiques avec les chefs des autres missions présentes dans la région, en particulier le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la MINUSS et la FISNUA, en vue d'assurer la complémentarité des efforts. La MINUAD continuera de tenir des réunions mensuelles par visioconférence et des réunions trimestrielles en petit comité à des fins d'harmonisation des modalités d'échange des informations et de coordination. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité avait donné pour mandat à la FISNUA d'appuyer les opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière; la MINUSS et la MINUAD continueront d'apporter leur appui à cette entreprise. La Cellule d'analyse conjointe de la MINUAD continuera d'organiser deux fois par an, avec ses homologues de la MINUSS, de la FISNUA, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, des rencontres au cours desquelles les problèmes transfrontières seront évalués et analysés, afin que se dégage une compréhension commune des conséquences que la situation politique et l'insécurité ont sur le Darfour, la sécurité régionale et les fonctions de l'ONU. Dans la mesure de ses moyens, l'Opération partagera avec les autres

missions de la région et le Siège de l'ONU des informations sur l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

23. L'Opération poursuivra sa coopération étroite avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les ambassades et le Gouvernement qatarien afin de renforcer l'appui des donateurs en faveur de l'action humanitaire, du retour et de la réintégration des populations déplacées, et de la transition vers le relèvement et la reconstruction au Darfour après le conflit.

24. Elle mènera un dialogue avec les acteurs internationaux concernés, à savoir les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, les envoyés spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'Union européenne, et les autres parties prenantes de premier plan basées à Addis-Abeba, pour qu'ils apportent leur soutien et contribuent aux opérations de la MINUAD et au processus de paix au Darfour.

25. Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba continuera de conseiller la Commission de l'Union africaine et de lui apporter son assistance, avec deux objectifs : régler les problèmes stratégiques et opérationnels, et faciliter l'échange d'informations, la communication et la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police sur les questions ayant trait au mandat de l'Opération.

26. Le Centre de services régional d'Entebbe continuera à apporter un appui régional aux missions clientes, y compris la MINUAD, dans les domaines suivants : aide aux fonctionnaires nouvellement recrutés ou cessant leurs fonctions, indemnités et traitements, règlement des fournisseurs, voyages (pour congé – pris en charge par l'Organisation – et en mission), traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

#### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

27. Le cadre stratégique intégré MINUAD-équipe de pays des Nations Unies pour 2014-2016 traduisait le souci d'élaborer une vision d'ensemble du rôle des Nations Unies dans la stabilisation et la consolidation de la paix au Darfour. Le cadre en question restera le principal mécanisme de planification, d'exécution et de suivi des initiatives conjointes de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies. Il met l'accent sur trois priorités stratégiques approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014). La mise en œuvre du cadre, son suivi et la remontée d'information se font sur la base de trois structures conjointes : a) les hauts responsables, qui fournissent les orientations stratégiques et prennent les décisions au sujet des principaux sujets de préoccupation au Darfour; b) l'Équipe mixte de coordination, qui assure la coordination d'ensemble et rend compte des progrès de la mise en œuvre; c) les groupes de travail thématiques, qui élaborent et font appliquer des plans et stratégies détaillées aux fins de l'obtention des produits prioritaires, mesurent les progrès accomplis et recensent les problèmes qui requièrent des directives ou une intervention de la part des hauts responsables. Des informations actualisées sur le cadre stratégique intégré sont communiquées au gré de réunions bimensuelles entre la MINUAD et l'équipe de pays.

28. Conformément aux résolutions 2173 (2014) et 2228 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont entamé l'élaboration d'un plan opérationnel pour le transfert progressif et par phases de certaines tâches à l'équipe de pays, à la suite de la révision des priorités de l'opération. Des mécanismes de coordination mixtes ont été établis, pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la procédure de transfert et du cadre stratégique de coopération entre la MINUAD et l'équipe de pays pour la période 2014-2016. L'élaboration du plan opérationnel comprend trois phases: a) l'inventaire des activités relevant du mandat de l'Opération qui seront menées conjointement et de celles qui seront transférées à l'équipe de pays; b) le recensement des besoins afférents au transfert (moyens financiers, ressources humaines, partenariats existants avec des organisations non gouvernementales, conditions de sécurité, coopération du Gouvernement, entre autres); c) définition d'un calendrier.

29. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont dressé l'inventaire des tâches concernées et ont achevé la première phase du processus. Partant, conformément à la résolution 2228 (2015) du Conseil, elles ont également mis en place un mécanisme de coordination pour l'état de droit, sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination qui guidera leurs initiatives communes s'agissant des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. L'Opération a progressé dans le transfert de tâches à l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de l'accès à la justice et de l'appui à la coordination des principaux intervenants en matière d'état de droit au plan national. L'étape suivante du transfert des tâches originellement confiées à la MINUAD – dans un premier temps au moyen d'une programmation conjointe – sera menée dans le cadre du programme conjoint sur l'état de droit pour le Darfour, sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires.

30. Par l'entremise du Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de renforcer la cohésion des interventions menées par les Nations Unies au titre de l'état de droit au Darfour et à faciliter le transfert méthodique de certaines tâches en application de la résolution 2228 (2015) du Conseil. Les priorités arrêtées dans le programme conjoint pour l'état de droit au Darfour se concentrent sur l'assistance à prêter aux autorités au titre du renforcement de l'appareil de justice pénale dans les zones géographiques prioritaires, où le conflit armé a cessé et où le relèvement et le retour des déplacés sont probables à brève échéance. Le Groupe de coordination est coprésidé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUAD et il est constitué de l'ensemble des composantes pertinentes de l'Opération ainsi que des entités compétentes de l'équipe de pays.

31. S'agissant des questions liées à la police, l'Opération continuera de veiller à l'efficacité de la coordination entre sa composante police et la section de planification et de mise en œuvre conjointes des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies, à l'appui du projet visant à promouvoir et à réinstaurer l'état de droit et l'accès à la justice au Soudan. Elle fera en sorte que l'équipe de pays élabore un plan pour le transfert des activités touchant le développement institutionnel et le renforcement des capacités des autorités de police soudanaises.

32. Les activités liées, d'une part, à la sensibilisation et au renforcement des capacités menées à l'intention du Gouvernement en matière de prévention de la

violence sexuelle et sexiste et des réponses à y apporter et, d'autre part, à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, auxquelles l'Opération avait mis fin progressivement en conséquence de l'examen stratégique réalisé en 2014, sont actuellement reprises en main en totalité, respectivement par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La phase suivante de ce processus, à savoir l'inventaire des ressources nécessaires, notamment en ce qui concerne les options de financement et les modalités du transfert, a été achevée en novembre 2015. Le recensement des besoins nécessaires et les tâches suivantes ont été transférés au FNUAP et sont en cours de mise en œuvre : coordination des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste; appui aux centres d'accueil des femmes dans les camps de déplacés; réseaux de protection des femmes au moyen du renforcement des capacités en ce qui concerne la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les réponses à y apporter; organisation de sessions, d'ateliers et de séminaires de formation en matière de prévention et d'intervention à l'intention des acteurs du secteur de la sécurité (police du Gouvernement soudanais, armée, juges, procureurs et fonctionnaires); missions d'évaluation, menées avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de détecter les lacunes et de formuler des recommandations; prestation d'un appui technique au comité d'État chargé lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et de plaider pour la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Toutefois, ONU-Femmes continue de se heurter à des difficultés du fait d'un manque de ressources et de moyens. Compte tenu de l'insuffisance des fonds mobilisés et faute d'effectif en nombre suffisant, son bureau au Darfour a dû fermer ses portes. Ces revers compromettent la capacité d'ONU-Femmes de mettre progressivement en place les activités dont l'exécution lui a été confiée.

33. Les consultations et la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux se poursuivront à l'échelle de l'Opération par l'intermédiaire des mécanismes associés au cadre stratégique intégré – notamment les groupes de travail techniques, l'Opération coprésidant le groupe de travail thématique sur la protection des civils – et dans le cadre de l'élaboration conjointe des rapports de situation portant sur l'ensemble des trois groupes de travail thématiques. La coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies se poursuivra aussi par l'entremise du Groupe sectoriel de la protection au Darfour.

34. En s'appuyant sur le cadre stratégique intégré pour le Darfour, sur les mécanismes de coordination et sur les groupes de travail pour la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, le Bureau de la neutralisation des explosifs et des munitions de la MINUAD œuvrera en liaison et en coordination étroites avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires d'exécution au plan national, les sections de la MINUAD compétentes et les autres partenaires de l'action humanitaire s'agissant de la protection des civils et du renforcement des capacités.

35. Il est prévu que les réunions de haut niveau entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies se poursuivent à une fréquence bimensuelle durant l'exercice 2016/17, compte tenu du niveau de coopération attendu entre les deux entités s'agissant de la programmation conjointe, du cadre stratégique intégré et du transfert prévu par la MINUAD des activités pour l'exécution desquelles l'équipe de

pays des Nations Unies est plus compétente. La Section de la protection des civils de la MINUAD continuera d'apporter son appui à ces réunions et de travailler à ce titre en coopération étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

36. Comme indiqué dans la stratégie de protection des civils en vigueur, les mécanismes de coordination de la protection des civils à l'échelle de l'Opération continueront d'inclure le Groupe mixte chargé de la protection (actif au quartier général et à l'échelon des secteurs) ainsi que les mécanismes d'alerte rapide (au quartier général et sur le terrain) tels que le Centre d'opérations conjoint. Il est prévu que l'ensemble de ces mécanismes soient pleinement déployés et opérationnels au cours de l'exercice 2016/17. Cela devrait permettre à l'Opération de s'acquitter de façon plus harmonieuse – d'une composante et d'une section à l'autre, mais aussi avec les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies – de son mandat en matière de protection des civils, y compris l'établissement de priorités stratégiques, géographiques et opérationnelles face aux menaces pesant sur la protection des civils dans la région du Darfour, l'accent étant mis sur l'alerte et la réaction rapides aux niveaux des bases d'opérations et des secteurs.

37. Bien que la MINUAD ne soit pas structurellement intégrée, elle continuera de renforcer les structures de coordination existantes entre elle-même et l'équipe de pays des Nations Unies, afin d'optimiser les incidences des activités menées par les Nations Unies au Darfour aux niveaux collectif et individuel, en les articulant sur les efforts déployés en matière de protection, d'action humanitaire et de relèvement aux plans national et régional et au niveau des États. La MINUAD continuera de servir de principal intermédiaire avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire s'agissant de la facilitation de l'assistance logistique à l'appui de la prestation de l'aide humanitaire. Sur le plan opérationnel, elle continuera de coprésider le Groupe mixte chargé de la protection au quartier général et d'en assurer le secrétariat, tout en jouant un rôle essentiel en matière de coordination, de consultation et de secrétariat au niveau sectoriel pour le Groupe mixte chargé de la protection au plan sectoriel, afin d'épauler les chefs de secrétariat. L'opération continuera aussi à participer aux travaux des groupes de travail sur la protection aux niveaux des secteurs et des États, à ceux des groupes de travail sur le rapatriement et la réintégration, et aux réunions consacrées à la coordination au niveau des États et au plan sectoriel.

38. Conformément à la stratégie révisée de protection des civils, l'Opération continuera de coordonner, avec l'équipe de pays des Nations Unies au quartier général de la mission, ainsi qu'au niveau sectoriel et dans les bases d'opérations, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action sur la protection au niveau des États, qui recenseront les domaines prioritaires, les menaces et les interventions prévues en cas d'atteinte à la sécurité touchant la protection des civils. En outre, la MINUAD travaillera en collaboration étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour faire en sorte que les forums de coordination civilo-militaires sur le terrain, à l'échelle des États et au plan sectoriel, soient plus efficaces et plus réguliers afin d'accroître l'interaction et de promouvoir le consensus en ce qui concerne la prestation de l'appui nécessaire aux organismes humanitaires.

39. La MINUAD continuera de tenir des réunions de coordination avec ONU-Femmes et le FNUAP afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations et

d'éviter les doublons. Les réunions mensuelles seront l'occasion de procéder à une planification conjointe s'agissant des produits communs ainsi que de l'échange d'informations.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

40. Pour faciliter la présentation des changements proposés dans le domaine des ressources humaines, on les organisés selon six catégories, définies à l'annexe I.A du présent rapport.

### Direction exécutive et administration

41. Il incombe au Bureau du Représentant spécial conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU d'assurer la direction générale et l'administration d'ensemble de l'Opération. Il englobe le Bureau du Chef de cabinet, dont relèvent le Groupe des pratiques optimales et le Groupe de la planification stratégique, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint et du Bureau des affaires juridiques sont associés à plusieurs composantes, ces deux bureaux apparaissent également sous la rubrique Direction exécutive et administration.

42. Les fonctions attachées à la direction exécutive et à l'administration procèdent des objectifs suivants : mise en œuvre du mandat défini par le Conseil de sécurité, conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs de l'Organisation des Nations Unies; application de politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies pour favoriser le principe d'unité d'action en matière de consolidation de la paix, de relèvement et de reconstruction du Darfour; protection, sûreté et sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, dans la zone qui relève de la compétence de l'Opération; prestation d'une aide au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour afin qu'il soit possible de surmonter, de manière globale et intégrée, les obstacles à la paix, à la justice et à la réconciliation au Darfour.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	1	5	2	7	5	20	9	–	29
Postes proposés pour 2015/16	1	5	2	7	5	20	9	–	29
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	–	1	4	2	2	9	4	1	14
Postes proposés pour 2015/16	–	1	4	2	2	9	4	1	14
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	–	–	2	2	1	5	4	–	9
Postes proposés pour 2015/16	–	–	2	2	1	5	4	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	–	–	6	6	1	13	3	–	16
Postes proposés pour 2015/16	–	–	6	6	1	13	3	–	16
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la mission</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	–	–	3	2	–	5	3	–	8
Postes proposés pour 2015/16	–	–	3	2	–	5	3	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (affaires politiques)</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	1	–	3	1	2	7	2	–	9
Postes proposés pour 2015/16	1	–	3	1	2	7	2	–	9
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de l'adjoint du Représentant spécial conjoint (protection)</b>									
Postes approuvés pour 2014/15	1	–	2	1	1	5	3	–	8
Postes proposés pour 2015/16	1	–	2	1	1	5	3	–	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé pour 2014/15	3	6	22	21	12	64	28	1	93
Effectif proposé pour 2015/16	3	6	22	21	12	64	28	1	93
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

**Composante 1 : appui au processus de médiation**

43. Les activités menées dans le cadre de la composante appui au processus de paix visent à aider les parties à mettre en œuvre le Document de Doha pour la paix au Darfour et tous les accords ultérieurs, selon qu'il conviendra, et, en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, à mener un processus de paix global et sans exclusive. À cette fin, l'Opération continuera de collaborer avec les principaux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires locaux et internationaux en vue d'appuyer les efforts conjoints visant à arrêter les modalités et à créer les mécanismes nécessaires pour rendre l'Autorité régionale pour le Darfour opérationnelle. Elle continuera de promouvoir la participation active des Darfouriennes à la vie politique et au processus de paix ainsi que la prise en compte de leurs avis et préoccupations dans les négociations et la mise en œuvre des accords de paix. Elle s'emploiera encore à accroître la participation des principales parties au conflit au processus de paix, en y associant en particulier tous les groupes armés non signataires, le Document de Doha servant de fondement à la discussion. Elle poursuivra ses efforts visant à établir un dialogue direct avec les responsables gouvernementaux et les mouvements non signataires afin de les convaincre de cesser les hostilités et d'entamer des négociations de paix.

44. L'Opération continuera de fournir un appui à la fois technique et logistique pour la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, notamment pour la conduite d'un dialogue et de consultations internes au Darfour, le but étant de garantir une plus grande adhésion au processus de paix à l'échelle locale et de faciliter la création de nouveaux mécanismes pour promouvoir la paix et la réconciliation entre les Darfouriens.

45. L'Opération continuera d'encourager la participation des organisations de la société civile, des chefs coutumiers, de l'administration autochtone, des déplacés et des groupes vulnérables, y compris les femmes et les jeunes, au processus de paix et à la mise en œuvre du Document de Doha. Elle poursuivra ses contacts avec l'Autorité régionale pour le Darfour et ses différentes commissions, à qui elle fournira un appui technique et logistique en vue de la mise en œuvre du Document de Doha. De plus, elle nouera un dialogue actif avec les principales parties prenantes et groupes de réflexion de Khartoum pour qu'ils convainquent leurs dirigeants politiques de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

46. L'Opération continuera de parfaire, d'appliquer et d'harmoniser sa stratégie de communication, qui mettra en avant les efforts de médiation et de réconciliation menés en vue de favoriser le dialogue à l'échelle nationale, ainsi que les activités de protection des civils conduites dans le cadre du processus de paix. Elle mobilisera les parties prenantes grâce à ses campagnes de sensibilisation et à ses diverses activités d'information, y compris au moyen de publications sur papier, d'émissions de radio et de produits audiovisuels et multimédias destinés à la société civile. Elle tirera parti de ses outils de communication dématérialisée, comme son site Web, les médias sociaux et la radio. En outre, dans le cadre de ses efforts de médiation, elle mettra au point divers produits d'information qu'elle diffusera à l'occasion d'activités plus traditionnelles menées auprès de la population locale, conçues pour sensibiliser et mobiliser davantage d'acteurs influents de la société civile darfourienne. Elle adoptera une stratégie de communication énergique et

dynamique, qui complétera ses activités plus pédagogiques à propos de la MINUAD et dans le cadre de laquelle elle mettra en avant ses réalisations, en exploitant au mieux les médias locaux et internationaux. L'Opération ne disposant pas de permis de radiodiffusion, elle continuera d'envisager d'autres moyens efficaces et créatifs de communiquer ses messages à différents destinataires, au Darfour et ailleurs.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*

1.1 Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale pour le Darfour, en collaboration avec le Gouvernement soudanais, et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix

1.1.1 Aboutissement des négociations sur un accord de paix pleinement représentatif, en collaboration avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud ainsi que les autres organisations régionales et internationales (2014/15: pas d'accord conclu; 2015/16 : pas d'accord conclu; 2016/17: conclusion d'un accord de cessation des hostilités et d'un accord de paix pleinement représentatif)

1.1.2 Application des dispositions du Document de Doha, en particulier celles relatives au partage du pouvoir et des richesses, au cessez-le-feu permanent et aux arrangements finals en matière de sécurité, à l'enfance et au dialogue et aux consultations internes (2014/15 : 30 %; 2015/16: 70 %; 2016/17: 85 %)

---

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles de la Commission du cessez-le-feu et des sous-commissions de secteurs afin d'examiner les questions liées aux violations des accords de paix et des arrangements en matière de sécurité, de régler les différends entre les parties signataires et de dresser la liste des questions à soumettre à la Commission conjointe
- Organisation de 6 réunions consultatives avec la communauté internationale et les partenaires régionaux sur les priorités et les problèmes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de consultations trimestrielles avec le Gouvernement soudanais, les mouvements signataires, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux sur l'avancement du processus de médiation
- Organisation de 4 réunions avec les mouvements armés non signataires en vue de les associer au processus de paix
- Organisation de 6 réunions entre la MINUAD, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud en vue de synchroniser les voies de médiation au Soudan
- Établissement de 4 rapports sur l'exécution du mandat de l'Opération et l'évolution du processus de paix par le Secrétaire général de l'ONU et par la Présidente de la Commission de l'Union africaine à l'intention, respectivement, du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine
- Organisation de réunions trimestrielles de la Commission de suivi du Document de Doha et établissement de rapports à son intention
- Organisation de 2 réunions de la Commission conjointe et établissement de rapports à son intention

- Fourniture d'un appui, y compris technique et logistique, en vue de la planification et du déroulement du processus de dialogue et consultations internes au Darfour, notamment la conduite d'un dialogue et de consultations tout d'abord au niveau local, puis au niveau des 5 États et à Khartoum; l'organisation de 1 consultation de la diaspora darfourienne et de 1 consultation des Darfouriens réfugiés au Tchad et dans les pays voisins; l'aboutissement du processus avec l'organisation d'un dialogue et de consultations finals sur le Darfour au niveau régional
- Tenue de réunions ou de forums consultatifs mensuels entre l'Autorité régionale pour le Darfour et les organisations de la société civile, les autorités et notables locaux, y compris les personnes déplacées, les femmes et les jeunes, afin de coordonner la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'exécution des activités de l'Autorité à l'échelle locale
- Conduite de campagnes d'information mettant en avant les travaux de la MINUAD, notamment grâce à la distribution de documents d'information, y compris thématique, et d'articles promotionnels porteurs de messages clefs en faveur du processus de médiation et de paix au Darfour, comme suit : 10 ateliers à l'intention des déplacés, des jeunes, des associations de femmes et des notables locaux; 4 débats sur des sujets relatifs à la paix et leur lien avec la sécurité et le développement; 16 manifestations culturelles et représentations théâtrales; 16 manifestations sportives; 16 concerts; 2 journées portes ouvertes en collaboration avec d'autres sections organiques; 16 manifestations pour célébrer des journées internationales des Nations Unies; 20 visites d'écoles primaires et secondaires pour faire connaître le mandat de la MINUAD
- Conduite de campagnes d'information radio mettant en avant les travaux de l'Opération, comme suit : diffusion d'un feuillet radiophonique comptant 52 épisodes hebdomadaires de 30 minutes; diffusion, en direct sur la radio publique du Darfour, de 8 émissions sur les activités de la MINUAD; diffusion de 120 récits sur la dimension humaine du processus de paix d'une durée de une heure, deux fois par jour; diffusion de 1 programme hebdomadaire de 15 minutes sur les jeunes, les enfants et l'égalité des sexes; diffusion de 12 messages d'intérêt général sur des questions de fond liées à l'Opération
- Produits multimédias, y compris vidéos ou télévisuels et papier : 4 messages d'intérêt général vidéos ou télévisuels; 10 séquences vidéo non éditées (« B-roll ») à l'intention des médias internationaux et locaux; 5 documentaires vidéos de 15 minutes chacun; 6 magazines bimestriels présentant des informations et des récits qui mettent en avant la dimension humaine du mandat de l'Opération; 48 bulletins d'information hebdomadaires; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et policière; 1 livre sur les activités liées à l'exécution du mandat de l'Opération; 40 banderoles différentes visant à mieux faire connaître les activités et campagnes d'information de l'Opération et 20 affiches thématiques différentes; 8 brochures thématiques différentes sur des questions de fond; 10 000 exemplaires du calendrier 2017 dans trois formats, y compris sous forme d'agenda; 4 projets photos, dont au moins 1 exposition en dehors du Darfour; 2 ouvrages photos; 5 séries d'affiches sur les problèmes liés aux inégalités entre les sexes, y compris 1 sur le rôle des jeunes Darfouriens, afin de sensibiliser la population à l'importance de la participation des femmes au processus de paix
- Actualisation du site Web de l'Opération, y compris par des mises à jour quotidiennes, et publication, au moins une fois par mois, d'exposés illustrés visant à appuyer et à mieux faire connaître les travaux menés par toutes les sections organiques dans le cadre de l'exécution du mandat de l'Opération, en particulier en ce qui concerne le processus de médiation; points de presse hebdomadaires; diffusion d'informations à l'intention et en provenance des médias; points d'information sur les réseaux informatiques de l'Opération, dans le cadre de l'appui continu à l'exécution de son mandat

## Facteurs externes

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux apportent un appui politique et financier à l'Autorité régionale pour le Darfour; l'Autorité régionale pour le Darfour et le Gouvernement soudanais coopèrent; les parties prenantes darfouriennes sont déterminées à participer au processus de paix; les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'acquittent de leurs engagements relatifs à la mise en œuvre des arrangements finals en matière de sécurité, notamment pour ce qui est de l'avancement du dialogue national; l'Autorité régionale pour le Darfour est disposée et déterminée à mener ses activités en consultation et en coordination avec les parties locales; les parties qui n'ont pas signé le Document de Doha reprennent les négociations, qui débouchent peut-être sur un amendement dudit Document.

Tableau 2  
Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de médiation)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	9	9	3	22	19	–	41
Postes proposés 2016/17	–	1	9	9	3	22	19	–	41
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de l'information et de la communication</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	9	3	18	50	1	69
Postes proposés 2016/17	–	1	5	9	3	18	50	1	69
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation</b>									
Emplois de temporaire approuvés 2015/16 <sup>b</sup>	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés 2016/17 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
<b>Mécanisme conjoint d'appui et de coordination</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	1	–	3	1	–	4
Postes proposés 2016/17	–	–	2	1	–	3	1	–	4
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de liaison de Khartoum</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	4	2	11	8	–	19
Postes proposés 2016/17	–	1	4	4	2	11	8	–	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	3	20	23	8	54	78	1	133

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Postes proposés 2016/17	–	3	20	23	8	<b>54</b>	78	1	<b>133</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2015/16 <sup>b</sup>	1	–	–	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
Emplois de temporaire proposés 2016/17 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2015/16	1	3	20	23	8	<b>55</b>	78	1	<b>134</b>
Effectif proposé 2016/17	–	3	20	23	8	<b>54</b>	78	1	<b>133</b>
<b>Variation nette</b>	<b>(1)</b>	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire*

#### **Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire (suppression de 1 emploi de secrétaire général adjoint)*

47. Conformément au mandat de l'Opération, tel qu'énoncé dans la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation a été supprimée à l'exercice 2015/16 et la présence de la MINUAD à Addis-Abeba réduite. À l'issue d'un examen approfondi, il est proposé de supprimer l'emploi de Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, au rang de secrétaire général adjoint; les fonctions correspondantes seront assumées par le Représentant spécial conjoint, afin d'améliorer la communication et la coordination de toutes les composantes de l'Opération.

#### **Composante 2 : protection des civils**

48. La MINUAD continuera de contribuer à stabiliser les conditions de sécurité afin de protéger les civils et de faire parvenir l'aide humanitaire en temps voulu et en toute sécurité à ceux qui en ont besoin au Darfour. Pour ce faire, plusieurs composantes de l'Opération – militaire, police, protection des civils, coordination de l'action humanitaire, neutralisation des explosifs et munitions, droits de l'homme, protection de l'enfance, état de droit et affaires civiles – devront coordonner leurs activités en étroite liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies.

49. La composante militaire continuera de s'employer à instaurer un climat de stabilité et de sécurité au Darfour, à protéger les civils menacés, à prévenir les attaques armées et à concourir à la mise en œuvre des accords de paix en faisant tout ce que lui permettent son mandat et ses capacités, et notamment en exploitant

tous les moyens et toutes les ressources disponibles si nécessaire. Les opérations de sécurité auront principalement pour objet de protéger les civils contre les violences physiques, d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé ainsi que celle des biens des Nations Unies, et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. La composante militaire mettra également en œuvre certaines missions de sécurité confiées à la MINUAD par le Document de Doha pour la paix au Darfour.

50. La composante militaire continuera de mener des opérations statiques et des patrouilles mobiles dans les zones à haut risque afin de prévenir la violence et d'aider les organismes d'aide humanitaire et de développement. Elle restera présente dans 34 bases d'opérations et deux bases opérationnelles temporaires des cinq secteurs, mais continuera de se redéployer pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de soldats dans les zones jugées à haut risque et les zones de tension potentielles dans la zone d'opérations. Le dispositif des forces privilégiera les patrouilles musclées capables de renforcer la confiance et le déploiement rapide des réserves de la force ou des secteurs lorsque de besoin. La composante militaire continuera de déployer des agents de liaison afin de mieux coordonner l'action des autorités militaires locales des forces armées soudanaises et celle du quartier général de la force et du secteur. Elle continuera également de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

51. La composante police continuera de mener des patrouilles de contact et de mettre en œuvre sa stratégie de police de proximité. Les unités de police constituées et les policiers hors unités constituées continueront d'effectuer des patrouilles pour assurer la protection physique des civils exposés à une menace imminente, évaluer les conditions de sécurité et recueillir des renseignements dans le cadre du dispositif d'alerte rapide de l'Opération. Elle continuera également à opérer dans les cinq secteurs et depuis les 36 bases d'opérations afin de renforcer les relations avec la police soudanaise, les autorités locales et les acteurs communautaires pour assurer une protection suffisante des camps de déplacés, en particulier des femmes et des enfants. Par ailleurs, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la composante de police mènera des actions de formation et de perfectionnement à la police de proximité avec la police soudanaise et assurera la formation des bénévoles affectés à la police de proximité. La MINUAD prévoit également de soutenir les activités de police de proximité menées par la police soudanaise au Darfour en dispensant une formation policière initiale et approfondie et une formation aux droits de l'homme en conformité avec les principes internationaux qui régissent l'action policière. Elle s'emploiera également à intégrer les questions liées au sexe, aux violences sexuelles et sexistes et aux crimes commis contre les femmes et les enfants dans les structures, politiques et procédures locales de la police à tous les niveaux en mettant particulièrement l'accent sur les services d'accueil pour les femmes qui existent déjà et les groupes de protection de la famille et de l'enfance de la police soudanaise. Au niveau local, l'Opération se concertera également avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour déterminer les besoins de sécurité des déplacés et assurera la liaison avec les autorités policières locales pour répondre à ces besoins. La composante police continuera de se coordonner avec l'équipe de pays des Nations Unies sur la définition et le transfert progressif à cette dernière des missions relatives au renforcement des capacités, à la réforme et à la réorganisation de la police.

52. La MINUAD continuera de fournir des services de lutte antimines : neutralisation des restes explosifs de guerre; sensibilisation au danger des restes explosifs de guerre et au danger des armes légères et de petit calibre; formation des autorités partenaires compétentes, notamment l'autorité nationale de lutte antimines. La dépollution des zones minées facilitera le retour des déplacés, favorisera l'activité socioéconomique et encouragera les efforts de développement au Darfour. L'Opération apportera son soutien aux initiatives en faveur de la sécurité des armes légères et de petit calibre et de la gestion en toute sécurité des armes et des munitions, conformément à la stratégie de lutte contre les armes légères et de petit calibre, aux Directives techniques internationales sur les munitions et aux normes internationales sur le contrôle des armes légères. Ces activités contribueront à l'instauration de conditions de sécurité sûres propices à la progression du processus de paix et au renforcement de la protection des civils. Elles permettront également d'améliorer la sécurité des soldats de la paix et des organismes des Nations Unies ainsi que des organisations non gouvernementales internationales en leur permettant d'acheminer l'aide humanitaire dans des conditions plus sûres, et d'intensifier les efforts visant à développer et renforcer les capacités nationales, à favoriser l'appropriation nationale et à promouvoir les programmes durables menés par le Soudan.

53. L'Opération continuera également d'appuyer le système d'alerte et d'intervention rapides en matière de protection des civils afin de prévenir les menaces de violences physiques contre les civils, de les recenser et d'y faire face. Grâce aux échanges avec l'équipe de pays des Nations Unies, les communautés vulnérables et les autorités locales, la MINUAD contribuera à protéger les civils dans tous les secteurs en déterminant les menaces, les zones prioritaires et les interventions grâce à un système conjoint de surveillance de la protection des civils opéré par des civils, des policiers et des militaires, et en examinant, évaluant et signalant toutes les interventions effectuées pour protéger les civils. La MINUAD travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire au Darfour afin de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire.

54. La MINUAD continuera d'exercer des activités de surveillance, d'enquête et de constatation ainsi que de mener un travail de sensibilisation sur certaines questions intéressant les droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes. Elle continuera également à s'assurer du respect des droits de l'homme dans l'administration de la justice, à combattre l'impunité des auteurs de violations, à renforcer les capacités des institutions publiques et des acteurs non étatiques et à appuyer les travaux du titulaire de mandat relevant des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Soudan. La MINUAD continuera de s'employer à intégrer les droits de l'homme aux processus de paix et aux processus politiques concernant les stratégies de protection des civils et les interventions humanitaires. En outre, elle continuera d'offrir une plateforme de dialogue constructif avec le Gouvernement soudanais et consultera les partenaires internationaux, les factions armées, l'équipe de pays des Nations Unies et les principaux acteurs nationaux afin de répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme. La MINUAD veillera également à ce que les principes de diligence voulue en matière de droits de l'homme figurent dans les projets d'appui aux forces de sécurité non onusiennes.

55. La MINUAD continuera d'assurer le suivi de l'application de la directive du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions (2009) relative à la protection, aux droits et au bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans les opérations de maintien de la paix, qui s'inscrit dans le droit fil du programme du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Elle continuera à assurer le suivi de l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants en temps de conflit armé en prenant systématiquement en compte les droits de l'enfant et la protection de l'enfance, en renforçant les capacités des soldats de la paix, en dialoguant avec les forces armées et les groupes armés pour obtenir leur engagement à mettre œuvre des plans d'action assortis d'échéances précises visant à mettre un terme au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à faire cesser d'autres violations graves commises contre les enfants. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera de diriger les activités de surveillance et de signalement des graves violations commises contre les enfants au Darfour. En outre, elle continuera d'assurer la formation et le renforcement des capacités des soldats de la paix et du personnel associé. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération compte également étendre la formation à la protection de l'enfance, notamment à la surveillance et au signalement des violations aux partenaires nationaux, afin de les sensibiliser au programme de protection de l'enfance et de les amener à se l'approprier.

56. La MINUAD continuera de se concerter avec le Gouvernement soudanais pour favoriser la mise sur pied des mécanismes de justice transitionnelle comme la Commission justice, vérité et réconciliation et le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour en apportant une aide technique et logistique. L'Opération soutiendra les initiatives visant à renforcer l'état de droit et le respect du droit international et des bonnes pratiques internationales et axera ses interventions stratégiques sur les priorités nationales, notamment le rétablissement de la chaîne pénale dans les zones géographiques prioritaires. En collaboration avec les autorités nationales, l'Opération continuera de s'employer à renforcer l'aptitude des juges coutumiers à régler par la médiation les litiges relatifs à la terre et aux autres ressources. Elle continuera de transférer ses activités dans le domaine de la justice et de l'administration pénitentiaire à l'équipe de pays des Nations Unies. Les activités relatives à l'aide judiciaire destinée aux groupes vulnérables (appui technique aux réseaux d'assistance juridique et appui à la création d'un système de gestion des données dans les prisons) seront transférées au Programme des Nations Unies pour le développement en juillet 2016. La mise en œuvre des activités visant à renforcer le dispositif d'aide judiciaire des États et la coordination entre les acteurs de la justice pénale et à améliorer l'accès à la justice des détenus et autres activités connexes sera confiée à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres entités plus compétentes en juillet 2016.

57. L'Opération travaillera en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et avec les autorités compétentes en vue d'apporter un appui technique à la mise en œuvre du plan quinquennal stratégique (2014-2018) pour l'administration pénitentiaire au Darfour. Ces activités porteront sur l'élaboration de politiques, de manuels d'orientation et d'instructions permanentes visant à renforcer la sécurité dans les prisons par l'amélioration de la gestion et de la responsabilité et par la promotion du respect des normes minimales internationales. Par ailleurs, la MINUAD aidera les autorités nationales à élaborer les programmes de réadaptation

des prisons. L'Opération continuera de mettre en œuvre des projets à effet rapide pour combler le manque d'infrastructures que connaissent les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour

2.1.1 Réduction du nombre de civils victimes de conflits intercommunautaires (ethniques ou tribaux) (2014/15 : 881; 2015/16 : 800; 2016/17 : 400)

2.1.2 Réduction du nombre de civils victimes du conflit armé entre les parties belligérantes (2014/15 : 120; 2015/16 : 80; 2016/17 : 60)

2.1.3 Réduction du nombre des infractions et atteintes à l'ordre public dans les camps de déplacés (2014/15 : 827; 2015/16 : 500; 2016/17 : 475)

2.1.4 Réduction du nombre d'incidents en rapport avec des engins non explosés (2014/15 : 40; 2015/16 : 10; 2016/17 : 8)

---

*Produits*

- Un total de 255 500 jours-homme assurés par 4 compagnies de réserves de la force ou des secteurs prêts à intervenir dans n'importe quel point de la zone de la mission (175 hommes par compagnie à raison de 4 compagnies pendant 365 jours)
- Un total de 74 460 jours-homme fournis par la compagnie du quartier général pour veiller à la sécurité de celui-ci et lui fournir des services de personnel administratif et d'opérateurs radio (132 hommes par jour pendant 365 jours) ainsi que pour escorter les membres de la direction et les hautes personnalités en visite (12 hommes par équipe à raison de 6 équipes pendant 365 jours)
- Un total de 1 675 350 jours-homme de patrouilles mobiles et à pied pour garantir la sécurité et la protection des civils, suivre et surveiller les zones de conflit intense et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, et pour garantir la sécurité des observateurs militaires dans 34 bases d'opérations (45 soldats par patrouille à raison de 3 patrouilles par base d'opérations, pendant 365 jours pour chaque base d'opérations)
- Un total de 930 750 jours-homme pour garantir la sécurité statique, le commandement et le contrôle, ainsi que l'appui logistique pour 34 bases d'opérations (75 soldats pendant 365 jours pour chaque base d'opérations)
- Un total de 3 840 heures de soutien aérien pour fournir rapidement une protection très mobile dans les zones à haut risque, ou dont l'accès par voie terrestre est difficile, pour appuyer les hélicoptères de transport civils et militaires et les convois terrestres, et pour effectuer des patrouilles, des missions de reconnaissance et de contrôle (8 hélicoptères militaires polyvalents à raison de 40 heures par hélicoptère et par mois durant 12 mois)
- Un total de 13 505 jours-homme consacrés aux activités de liaison avec les autorités nationales et locales, d'autres parties, les chefs tribaux et les communautés locales pour résoudre les problèmes liés au conflit (37 attachés de liaison pendant 365 jours)

- Un total de 182 500 jours-homme dans cinq bases d'opérations temporaires (une dans chaque secteur) pour sécuriser des zones en vue d'activités opérationnelles spécifiques, y compris l'installation d'antennes et de centres logistiques et de distribution, ainsi que des points de collecte et de stockage d'armes (20 hommes par centre, 1 centre dans chaque base d'opérations temporaires, pendant 365 jours, à raison de 5 bases d'opérations temporaires)
- Un total de 455 520 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles destinées à assurer la protection des déplacés (96 hommes par unité de police constituée à raison de 13 unités pendant 365 jours)
- Un total de 264 990 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles pour assurer la protection des déplacés, notamment par l'organisation d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (6 policiers par patrouille à raison de 121 patrouilles par jour pendant 365 jours), dans 36 base d'opérations
- Fourniture de 80 formations à 3 600 bénévoles affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés (80 cours à raison de 45 volontaires par cours sur des questions de police de proximité) pour aider la police soudanaise à maintenir l'ordre public dans les 5 États du Darfour, dont 40 stages sur la police de proximité à l'intention de 1 800 bénévoles et 40 stages sur les droits de l'homme et les violences sexuelles et sexistes à l'intention de 1 800 bénévoles
- Conduite d'opérations de neutralisation des explosifs et munitions dans 100 zones dangereuses confirmées et intervention rapide lors de notifications d'accidents impliquant des restes explosifs de guerre
- Élimination de 5 000 restes explosifs de guerre en toute sécurité
- Mise en place, dans les cinq États du Darfour, de moyens de communication directe et indirecte pour sensibiliser un million d'habitants aux risques que posent les restes explosifs de guerre et les armes légères et de petit calibre
- Organisation de 4 sessions de formation, à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines au Darfour, en vue d'améliorer la gestion de l'élimination des restes explosifs de guerre et des activités de sensibilisation aux dangers de ces engins
- Organisation de missions hebdomadaires communes d'évaluation ou de vérification sur le terrain à partir des 5 bureaux de secteur et des 20 bases d'opération dans les zones à risque recensées et mise en œuvre d'activités d'intervention rapide pour répondre aux problèmes liés à la protection des civils, en collaboration avec les composantes civiles et en tenue de la MINUAD et avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Mise en place d'un dispositif d'alerte rapide dans chaque État, dont un réseau d'alerte locale doté de 64 antennes dans tout le Darfour, afin de protéger les civils exposés à une menace imminente par le recueil d'informations et l'engagement d'interventions rapides dans les meilleurs délais

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence

2.2.1 Augmentation du nombre de missions/convois humanitaires escortés par la MINUAD (2014/15 : 300; 2015/16 : 374; 2016/17 : 400)

*Produits*

- 245 280 jours-homme de protection de convois logistiques pour appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire (56 hommes par convoi à raison de 12 convois par jour pendant 365 jours)

- Fourniture de services de sécurité (y compris de logistique et d'évacuation sanitaire) dans toute la zone d'opérations à l'équipe de pays des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales internationales et nationales et aux organismes humanitaires
- En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, instauration d'espaces de coordination civilo-militaire dans chaque État pour renforcer les interactions et promouvoir un consensus sur la fourniture de l'aide nécessaire aux acteurs humanitaires
- Organisation de 60 stages de formation ciblés à l'intention du personnel militaire, civil et de police sur la protection des civils et les principes humanitaires afin d'améliorer les services et l'appui apportés à la population du Darfour

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la protection physique des populations touchées par le conflit en prévenant les menaces imminentes pesant sur la protection et en y faisant face

2.3.1 Mise en œuvre efficace de la stratégie révisée de protection des civils de la MINUAD

*Produits*

- Recensement des zones à haut risque dans chaque secteur par l'examen et la révision des grilles de priorités de protection des cinq secteurs et définition des priorités en matière d'alerte et d'intervention rapides dans les plans d'action de protection des États
- Création et mise sur pied d'équipes intégrées de protection sur le terrain dans chaque base d'opérations dans le cadre du dispositif d'alerte rapide en vue de renforcer les capacités de l'Opération de mener une action efficace de prévention ou d'intervention rapide face aux menaces contre les civils
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe mixte chargé de la protection au quartier général de la mission et de réunions bihebdomadaires des groupes mixtes chargés de la protection au niveau des secteurs, en vue de fournir un appui et des orientations stratégiques sur la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de l'Opération, de définir et examiner régulièrement les indicateurs d'alerte rapide dans les cinq secteurs, y compris dans les zones à haut risque, et d'assurer la planification des interventions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour

2.4.1 Renforcement de l'action menée par les États pour faire face aux violations des droits de l'homme commises contre les civils, y compris les déplacés, par l'accroissement de la présence des services de police et de l'accès aux forces de l'ordre (nombre de postes de police : 2014/15 : 128; 2015/16 : 133; 2016/17 : 140; nombre de procureurs : 2014/15 : 17; 2015/16 : 20; 2016/17 : 23)

2.4.2 Fonctionnement normal de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu par le Document de Doha pour la paix au Darfour (2014/15 : Commission nationale des droits de l'homme mise en place et opérationnelle, stratégie de renforcement des capacités élaborée et approuvée; 2015/16 : projet définitif d'antenne de la Commission nationale des droits de l'homme au Darfour arrêté;

2016/17 : antenne de la Commission nationale des droits de l'homme mise en place)

2.4.3 Augmentation du nombre d'affaires de violence sexuelle et sexiste jugées par les tribunaux (2014/15 : 10; 2015/16 : 15; 2016/17 : 20)

*Produits*

- Prestation de conseils et d'un soutien au Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, lors de 1 atelier sur le cadre commun de coopération en matière de droits de l'homme; organisation de 2 réunions du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, la Commission nationale des droits de l'homme, la communauté diplomatique, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile; organisation de 12 réunions des sous-groupes des États chargés des droits de l'homme au niveau local afin de traiter des principaux problèmes dans ce domaine
- Fourniture de conseils et d'un soutien à la Commission nationale des droits de l'homme, dans le cadre de 2 sessions de formation et de 4 réunions sur la mise en œuvre effective de son mandat de protection des droits de l'homme
- Prestation de conseils aux comités des États, dans le cadre de 12 réunions et de 5 ateliers, sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'exécution de leurs programmes de travail, les stratégies de prévention, la répression des violences sexuelles et sexistes et le développement institutionnel
- Fourniture de conseils à la Commission parlementaire nationale des droits de l'homme et aux assemblées législatives des États du Darfour, dans le cadre de 15 réunions et de 5 ateliers consacrés à la mise en conformité de la législation en vigueur avec les normes internationales en matière de droits de l'homme
- Organisation de 125 visites sur le terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, dont 75 visites de suivi et d'établissement des faits là où des violations auraient été commises et auprès des collectivités locales, et 50 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les mesures prises et les progrès enregistrés
- Fourniture de conseils et d'une assistance technique au Gouvernement soudanais dans le cadre de 50 missions d'étude de l'appareil judiciaire, le but étant de renforcer sa capacité de rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité au Darfour
- Prestation de conseils techniques à la Commission d'aide humanitaire, aux ministères de tutelle et aux déplacés, dans le cadre de 10 ateliers et de 240 réunions sur la situation des droits de l'homme des déplacés, notamment celle des groupes vulnérables, les questions relatives à la violence sexuelle et sexiste, et le retour volontaire dans la dignité et en toute sécurité des déplacés vers leur lieu d'origine ou tout autre lieu de leur choix
- Organisation de 5 campagnes de sensibilisation des populations locales aux droits de l'homme (1 à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1 à l'occasion de la Journée des droits de l'homme en Afrique, 1 à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, 1 à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, 1 à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste)
- Fourniture d'une assistance technique aux parties prenantes du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, dans le cadre de 10 ateliers et de 25 réunions consacrés à la mise en œuvre des dispositions de ces accords relatives aux droits de l'homme et à la justice transitionnelle
- Fourniture d'une assistance technique aux acteurs de la justice transitionnelle au Darfour dans le cadre de 3 ateliers, le but étant de leur donner les moyens de lutter contre l'impunité, de promouvoir la

réconciliation, de mieux faire connaître les droits de l'homme et de renforcer les capacités et les compétences des principales parties prenantes, notamment de la société civile

- Organisation, à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des forces armées soudanaises, des forces de l'ordre, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels, de 10 stages de formation à l'administration de la justice (y compris aux questions liées à l'impunité et à l'administration pénitentiaire), aux normes internationales en matière de droits de l'homme et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Fourniture d'une assistance technique aux centres de formation de la Police nationale soudanaise et au centre de formation de la magistrature, dans le cadre de 2 ateliers consacrés à la promotion des droits de l'homme et au programme d'enseignement de ces centres sur le thème des droits de l'homme, en collaboration avec le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour
- Réédition de 10 000 supports pédagogiques, 1 800 affiches, 100 tableaux illustrés à feuilles mobiles et 1 000 sacs imprimés en vue de sensibiliser les populations locales aux instruments nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Consultation et coordination avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, l'Union africaine et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sur des sujets ayant trait à la défense des droits de l'homme

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

2.5 Élimination progressive des violations graves commises contre les enfants par les parties au conflit

2.5.1 Nombre de plans d'action élaborés, signés et appliqués par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats et aux autres exactions graves commises contre des enfants (2014/15 : 2, 2015/16 : 3, 2016/17 : 2)

2.5.2 Augmentation, au Darfour, du nombre de comités de protection de l'enfance formés à la promotion des droits de l'enfant et à la protection de l'enfance au niveau local dans le but de permettre aux collectivités de s'approprier ces questions (2014/15 : 27, 2015/16 : 25, 2016/17 : 30)

2.5.3 Hausse du nombre de parties au conflit formées aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance afin de mieux les sensibiliser aux six violations graves des droits de l'enfant ainsi qu'aux règles et normes internationales correspondantes (2014/15 : 3, 2015/16 : 4, 2016/17 : 5)

---

*Produits*

- Ouverture d'un dialogue avec les parties au conflit en vue de les amener à s'engager à adopter des plans d'action visant à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants soldats, ainsi qu'aux autres violations, en application des résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2068 (2012) du Conseil de sécurité
- Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit en vue de négocier l'élaboration et l'application de plans d'action et de fournir conseils et appui en la matière

- Organisation de 50 séances de formation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention d'au moins 2 500 acteurs nationaux de la protection de l'enfance (membres d'organisations de la société civile, bénévoles affectés à la police de proximité, institutions publiques soudanaises, comités locaux de protection de l'enfance, référents protection de l'enfance)
- Organisation de 4 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention des parties au conflit en vue de renforcer leurs capacités et leurs connaissances relatives aux six violations graves des droits de l'enfant et au mécanisme de surveillance et de communication de l'information
- Communication à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé de 4 rapports sur l'institutionnalisation et sur le renforcement des capacités et de 4 autres sur les violations commises contre les enfants
- Organisation de 170 missions d'observation sur le terrain et dans des camps de déplacés afin de donner suite aux accusations de violations graves contre les enfants et d'en vérifier la réalité
- Organisation de la réunion mensuelle du groupe de travail du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur le sort des enfants en temps de conflit armé afin de donner suite aux violations commises contre les enfants, de les vérifier, de réunir des éléments de preuve et d'intervenir

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la chaîne de justice pénale sur tout le territoire du Darfour par le renforcement de la capacité des autorités policières, judiciaires et pénitentiaires de lutter contre l'impunité, de régler les conflits communautaires par la médiation et d'améliorer l'accès à la justice

2.6.1 Création de stages de formation approfondie aux techniques modernes de police démocratique à l'intention des policiers soudanais (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 62)

2.6.2 Augmentation du nombre de juges et de procureurs déployés dans les localités éloignées des cinq États du Darfour pour favoriser le fonctionnement des juridictions et des parquets (2014/15 : 2; 2015/16 : 6; 2016/17 : 10 (5 juges et 5 procureurs par État)

2.6.3 Augmentation du nombre de litiges civils réglés par la médiation des tribunaux ruraux dans le respect des normes nationales et internationales (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 50, 2016/17 : 75)

2.6.4 Augmentation du nombre de politiques et de documents d'orientation élaborés et appliqués en vue d'améliorer la gestion et la responsabilité dans les prisons conformément au plan quinquennal stratégique pour l'administration pénitentiaire au Darfour (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 4; 2016/17 : 8)

2.6.5 Élaboration et adoption par le Gouvernement soudanais d'un cadre de formation stratégique pour l'administration pénitentiaire (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 0; 2016/17 : 1)

*Produits*

- Organisation de 100 ateliers : 50 à l'intention des policiers soudanais sur la police de proximité, l'intégration de la dimension hommes-femmes et l'appui aux agents de la force publique en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, afin de surveiller et d'évaluer les activités générales de police de proximité; 50 à l'intention des bénévoles affectés à la police de proximité, des déplacés et des chefs locaux sur la mise en place d'activités de police de proximité, les violences sexuelles et sexistes et les droits de l'homme pour favoriser la protection de la famille et de l'enfance au Darfour
- Organisation de 5 séminaires sur la prise en compte de la dimension hommes-femmes dans les structures de police à l'intention du groupe de la protection des femmes de la police soudanaise
- Organisation de 432 réunions de coordination sur la sécurité avec la police soudanaise, les déplacés et les organismes humanitaires, dans 35 bases d'opérations réparties sur l'ensemble du territoire du Darfour
- Organisation de 62 stages de formation initiale et approfondie à l'intention de 1 830 policiers soudanais : 12 stages sur la police de proximité à l'intention de 360 policiers; 12 stages sur les droits de l'homme, les violences sexistes et la protection de la famille et de l'enfance à l'intention de 360 policiers; 10 stages sur les procédures d'enquête judiciaire à l'intention de 300 policiers; 10 stages sur la gestion des scènes d'infraction à l'intention de 300 policiers; 10 stages sur les conditions de détention et le traitement des suspects à l'intention de 300 policiers; 5 stages d'informatique à l'intention de 100 policiers; 2 stages sur la gestion de l'ordre public à l'intention de 100 policiers et 1 stage sur la gestion des services de police à l'intention de 10 policiers
- En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, coprésidence des réunions du Groupe de coordination des Nations Unies chargé de la question de l'état de droit au Darfour; organisation d'une conférence entre les donateurs et le Gouvernement soudanais en vue de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme conjoint des Nations Unies pour l'état de droit au Darfour; participation à l'équipe technique chargée de la mise en œuvre du programme
- Fourniture de conseils stratégiques et techniques au Président de la Cour suprême et au Ministre de la justice pour les aider à définir les grandes orientations, et aux présidents de juridiction et aux procureurs généraux des États du Darfour sur la coordination du fonctionnement de la chaîne de justice pénale dans les trois zones géographiques sélectionnées (Darfour septentrional, Darfour méridional et Darfour occidental)
- Organisation de 2 stages d'une semaine sur l'administration de la justice et les normes internationales à l'intention de 60 juges et procureurs soudanais près le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour
- En collaboration avec l'Institut national de formation des juges, organisation de 2 discussions de groupe avec 30 juges ruraux sur les bonnes pratiques de médiation en matière de litiges communautaires relatifs aux ressources naturelles et fourniture d'une formation spécialisée aux magistrats de district sur les causes de conflictualité, notamment les conflits autour des ressources naturelles
- Fourniture d'un appui à la direction de l'administration judiciaire du Ministère de la justice pour l'aider à élaborer des instructions permanentes et une stratégie d'aide judiciaire dans les États du Darfour et à soutenir le fonctionnement des services d'aide judiciaire dans les prisons, par l'organisation de 15 réunions et de 3 ateliers
- Organisation de 4 réunions du Comité national pour l'amélioration du cadre carcéral pour évaluer et planifier la mise en œuvre du plan quinquennal stratégique et fournir une assistance technique dans le cadre de l'élaboration de 4 politiques et instructions permanentes sur la sécurité, les inspections, la gestion et la responsabilité dans les prisons, et organisation de 1 atelier de validation
- Fourniture d'une assistance technique à l'administration pénitentiaire par l'organisation de 6 réunions et de 1 atelier de validation sur l'élaboration d'un cadre et d'un programme de formation stratégique, notamment la création d'une école de formation du personnel pénitentiaire dans la région du Darfour

- Organisation de 6 stages de formation en cours d'emploi de deux semaines aux droits de l'homme et aux missions pénitentiaires à l'intention de 180 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise au Darfour, dont 20 femmes; organisation d'un stage de formation de deux semaines à la tenue des registres et à la gestion des données à l'intention de 30 surveillants de l'administration pénitentiaire soudanaise en vue de la professionnaliser
- Fourniture d'un appui à l'élaboration de programmes de réforme et de réadaptation, notamment d'actions de formation professionnelle, à l'intention de 450 détenus pour les préparer à la réinsertion sociale
- Mise en œuvre de 3 projets à effet rapide à l'intention des parquets, juridictions et prisons afin de mettre en place une chaîne de justice pénale dans des zones prioritaires

#### *Facteurs externes*

Les pays fournisseurs de contingents ou d'effectifs de police les maintiennent à leurs niveaux actuels afin de préserver les moyens militaires et policiers conformément au mémorandum d'accord; la police soudanaise apporte son entière coopération; le Gouvernement soudanais et les gouvernements des pays voisins coopèrent pour préserver l'intégrité de leurs frontières et ainsi prévenir les flux de combattants étrangers à destination ou en provenance de la région du Darfour; les conditions de sécurité sont propices à la mise en œuvre d'activités de réinsertion; les décès et le déplacement de civils peuvent être causés par des facteurs et éléments complexes dépassant les conflits intertribaux, y compris les affrontements entre le Gouvernement soudanais et les factions armées, et les dynamiques politiques; les différentes parties (intercommunautaires) sont prêtes à conclure un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement soudanais est prêt à soutenir un tel accord; des moyens financiers sont disponibles pour faciliter les déplacements entrepris par les parties pour diffuser un message de paix dans les différentes communautés du Darfour ainsi que la logistique afférente à ces déplacements.

Le Gouvernement soudanais est résolu à réformer les secteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire au Darfour et prêt à y consacrer l'effort budgétaire nécessaire; les donateurs bilatéraux et multilatéraux assurent le financement nécessaire à la mise en œuvre du programme conjoint pour l'état de droit au Darfour; les donateurs bilatéraux et multilatéraux apportent le financement nécessaire à l'équipe de pays des Nations Unies pour le programme conjoint sur l'état de droit et aux organismes humanitaires pour les activités d'aide humanitaire et de relèvement au Darfour; les parties au conflit mettent pleinement en œuvre les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout autre accord ultérieur concernant l'accès humanitaire, l'aide humanitaire, la protection des civils, le relèvement rapide et le développement; le Gouvernement soudanais apporte son entière coopération à l'action menée par la MINUAD pour mettre en œuvre son mandat en délivrant les visas nécessaires à son personnel.

Tableau 3  
**Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)**

<i>Catégorie</i>	<b>Total</b>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>147</b>
Effectif proposé 2016/17	<b>147</b>
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2015/16	<b>15 698</b>

<i>Catégorie</i>										<b>Total</b>
Effectif proposé 2016/17										<b>15 698</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2015/16										<b>1 583</b>
Effectif proposé 2016/17										<b>1 583</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2015/16										<b>1 820</b>
Effectif proposé 2016/17										<b>1 820</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<i>V. Personnel fourni par les gouvernements</i>										
Effectif approuvé 2015/16										<b>6</b>
Effectif proposé 2016/17										<b>6</b>
<b>Variation nette</b>										<b>–</b>
<i>VI. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<b>Total partiel</b>				<b>Total</b>
<b>Bureau du Commandant de la Force</b>										
Effectif approuvé 2015/16	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	–	<b>8</b>
Effectif proposé 2016/17	1	1	–	–	2	<b>4</b>	4	–	–	<b>8</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de la police</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	2	15	4	1	<b>22</b>	–	–	–	<b>22</b>
Effectif proposé 2016/17	–	2	15	4	1	<b>22</b>	–	–	–	<b>22</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la protection des civils</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	6	10	1	<b>18</b>	14	–	–	<b>32</b>
Effectif proposé 2016/17	–	1	6	10	1	<b>18</b>	14	–	–	<b>32</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	3	–	<b>5</b>	12	3	–	<b>20</b>
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	3	–	<b>5</b>	12	3	–	<b>20</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes</b>										

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	4	1	7	16	–	23	
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	4	1	7	16	–	23	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des droits de l'homme</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	10	23	1	35	46	10	91	
Effectif proposé 2016/17	–	1	10	23	1	35	46	10	91	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	1	6	4	3	14	10	–	24	
Effectif proposé 2016/17	–	1	4	4	3	12	10	–	22	
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Effectif approuvé 2015/16	1	6	41	48	9	105	102	13	220	
Effectif proposé 2016/17	1	6	39	48	9	103	102	13	218	
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)	
<b>Total (I à VI)</b>										
Effectif approuvé 2015/16									19 474	
Effectif proposé 2016/17									19 472	
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

*Personne recruté sur le plan international : diminution de 2 postes*

**Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes P-4)*

58. Conformément à la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité, qui prévoit le transfert de certaines missions en matière d'état de droit à des entités plus compétentes, la MINUAD a commencé à transférer des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Ainsi, la Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire compte confier la mise en œuvre des tâches liées à la justice, à l'aide judiciaire, à la coordination de l'action des intervenants de la chaîne pénale et à la gestion des données dans l'administration pénitentiaire à l'équipe de pays des Nations Unies en juillet 2016. Aussi est-il proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-4) et un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-4).

### **Composante 3 : appui au règlement des conflits communautaires par la médiation**

59. Compte tenu de la persistance des conflits et de la violence intercommunautaires au Darfour, l'Opération continuera de se concerter avec les populations locales, les chefs coutumiers, les groupes vulnérables tels que les déplacés, les femmes et les jeunes, ainsi que les autorités locales, en vue de renforcer les moyens d'alerte rapide pour qu'il soit possible de réagir promptement et efficacement aux heurts entre communautés. Elle facilitera et appuiera les mesures mises en place par le Gouvernement (aux niveaux local et fédéral et dans les États), les groupes de la société civile et les chefs coutumiers afin d'apaiser les tensions entre communautés et les différends saisonniers entre cultivateurs et éleveurs. Elle continuera de fournir une assistance technique et un soutien logistique aux principales parties intéressées afin que leur rôle et leur capacité de promouvoir le dialogue, de mettre en œuvre des processus de réconciliation et d'appuyer des activités susceptibles de favoriser la coexistence pacifique et un accès partagé aux ressources naturelles s'en trouvent renforcés. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle continuera à nouer de solides partenariats avec l'ensemble de ces parties pour remédier de façon effective aux causes profondes des conflits entre communautés. Dans le cadre de projets à effet rapide, elle s'efforcera de répondre aux besoins les plus pressants de la population par l'approvisionnement en eau et la remise en état des points d'eau, des écoles, des centres de santé et des autres structures détériorées ou complètement détruites par les conflits et en raison de l'insécurité qui en a résulté.

60. Au cours des quatre dernières années, des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre ont été mis en œuvre avec succès au bénéfice des jeunes exposés à des risques, ce qui donne à penser que l'initiative axée sur les projets de stabilisation des communautés exercera également une influence très positive sur les activités de médiation menées au Darfour. Ainsi, sachant que certaines responsabilités seront transférées le moment venu à l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération continuera d'agir de concert avec celle-ci et les partenaires locaux aux titres suivants : élaboration, exécution, suivi et évaluation de projets visant à remédier aux causes profondes des conflits et mise en œuvre d'activités de relèvement parmi les populations locales dans l'ensemble du Darfour. Ces activités auront pour objet de prévenir le recrutement de jeunes, d'atténuer le climat de violence et de renforcer la stabilité à l'échelon local, l'accent étant mis sur quatre composantes principales : a) la sécurité des populations locales; b) le renforcement des capacités des institutions locales; c) la recherche de solutions durables à l'intention des communautés exposées à des risques; d) un meilleur accès de ces communautés aux services de base. En outre, elles exploiteront et renforceront les activités menées dans le cadre des initiatives prises par le Gouvernement soudanais, à savoir l'instauration d'un dialogue associant toutes les parties, qui témoigne de la volonté d'adopter une démarche plus ouverte, à l'échelle du pays, vis-à-vis des groupes armés et en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que les mesures prises en faveur du rapatriement librement consenti des déplacés dans leurs communautés d'origine, qui prennent acte du fait qu'il est nécessaire de fournir des services et une infrastructure de base à ces communautés pour favoriser la cohésion sociale et la coexistence pacifique.

61. L'Opération aidera également la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour à procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des mouvements armés darfouriens signataires, conformément aux dernières modalités relatives à la sécurité qui ont été arrêtées dans le Document de Doha pour la paix au Darfour et à tout autre accord ultérieur que les parties signataires du processus de paix au Darfour pourraient conclure. Elle poursuivra la mise en œuvre de projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre destinés aux jeunes exposés à des risques, l'objectif étant de leur offrir des moyens de subsistance et des formations en cours d'emploi grâce à la mise en place d'une infrastructure qui contribue à la stabilisation des communautés. En outre, l'Opération appuiera les initiatives menées par le Gouvernement soudanais dans les domaines de la sécurité et de la maîtrise des armements pour lutter dans l'ensemble du Darfour contre la prolifération des armes.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

**3.1 Médiation et règlement des conflits locaux**

3.1.1 Diminution du nombre de conflits locaux grâce à un dialogue associant toutes les parties et à l'implication des communautés (2014/15 : 40; 2015/16 : 35; 2016/17 : 30)

3.1.2 Augmentation du nombre d'accords de paix, de réconciliation et de cessation des hostilités signés par les parties aux conflits intercommunautaires (2014/15 : 15; 2015/16 : 20; 2016/17 : 30)

---

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur le fonctionnement et les activités des organes du Gouvernement de transition créés en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour (notamment le Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, la Commission foncière du Darfour, la Commission d'indemnisation et la Commission justice, vérité et réconciliation)
- Organisation de 20 réunions d'information avec des agriculteurs et des éleveurs pour encourager la consultation et engager un dialogue visant à prévenir les affrontements, apaiser les tensions et régler les conflits en matière d'accès aux ressources naturelles et de gestion de ces ressources
- Animation de 15 dialogues entre groupes d'agriculteurs et d'éleveurs, en coordination avec les autorités locales, des ministères et l'Autorité régionale pour le Darfour, en vue d'atténuer les conflits et de promouvoir la coexistence pacifique
- Organisation de réunions mensuelles avec les comités de paix et de réconciliation locaux en vue d'apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l'échelon local
- Organisation de 5 conférences axées sur le règlement des conflits et la réconciliation entre les tribus, en coordination avec l'Autorité régionale pour le Darfour, les autorités locales et les principaux responsables tribaux et communautaires, afin de faciliter la signature d'un accord de paix ou de cessation des hostilités au niveau local
- Lancement de 5 campagnes de sensibilisation afin de diffuser, notamment auprès des jeunes, des femmes et des personnes déplacées, les dispositions prévues par les récents accords de paix signés à l'échelon local
- Organisation de 20 réunions avec des notables locaux, des représentants de l'administration autochtone, les

autorités gouvernementales et l’Autorité régionale pour le Darfour pour suivre la mise en œuvre des accords de paix récemment signés au niveau local

- Organisation de réunions mensuelles avec la Commission Vérité, justice et réconciliation de l’Autorité régionale pour le Darfour afin de l’aider à remédier aux causes profondes du conflit, de concert avec l’équipe de pays des Nations Unies, et de lui fournir l’appui technique et logistique nécessaire
- Organisation de 30 ateliers – à l’intention des notables locaux et des jeunes, de représentants de l’administration autochtone et des autorités locales – sur la médiation et la négociation du règlement des conflits intercommunautaires et sur la coexistence pacifique
- Organisation de réunions mensuelles avec les commissions foncières de chacun des États et avec la Commission foncière du Darfour sur l’utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers ancestraux (tels que ceux qui s’exercent sur les *hawakeer*, terres réparties entre tribus, et les routes de migration) et sur la gestion des ressources naturelles, l’objectif étant de s’attaquer aux causes profondes des conflits au Darfour
- Organisation de réunions mensuelles avec les comités de protection agricoles, les comités tribaux de médiation (*ajaweed*) et les comités pour la coexistence pacifique (comités de paix et de réconciliation locaux) en vue d’apaiser les conflits et de suivre la mise en œuvre des accords de paix et de cessation des hostilités signés à l’échelon local
- Organisation de réunions mensuelles à Khartoum avec des organisations de la société civile, des personnalités influentes et des citoyens darfouriens en vue de délibérer sur le règlement des conflits au Darfour
- Activités d’information menées sur une base trimestrielle à l’intention des organisations de la société civile et de personnalités darfouriennes influentes, à Khartoum et dans des zones sensibles du Darfour

---

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.2 Stabilisation des communautés dont les membres sont menacés de recrutement par des groupes armés ou criminels

3.2.1 Augmentation du nombre de jeunes et de femmes participant à des programmes de création d’emplois et à des projets de stabilisation des communautés (2014/15 : s.o.; 2015/16 : 500; 2016/17 : 1 000)

3.2.2 Augmentation du nombre de membres de communautés et d’ex-combattants participant à des projets de désarmement, démobilisation et réintégration et à des projets de réinsertion dans les communautés (2014/15 : 7 875; 2015/16 : 8 000; 2016/17 : 9 000)

---

Produits

- Réalisation et mise à jour, dans les 5 États du Darfour, sur la base d’un cycle semestriel, d’un recensement des communautés dont les membres sont particulièrement menacés de recrutement par des groupes armés ou criminels
- Élaboration et réalisation, en collaboration avec les partenaires d’exécution locaux, les jeunes, les notables locaux, les institutions nationales compétentes et l’équipe de pays des Nations Unies, de 5 projets de stabilisation des communautés (1 dans chaque État du Darfour) visant à traiter de problèmes tels que l’insécurité, le non-respect des droits de l’homme, l’exclusion des femmes des activités menées en faveur de la paix, le chômage des jeunes et le dispositif de consolidation de la paix, l’objectif étant de réduire le nombre d’actes de violence armée au Darfour

- Organisation de 12 réunions avec la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autres partenaires compétents, dont l'équipe de pays des Nations Unies, en vue de planifier et de coordonner l'appui à la mise en œuvre d'un programme de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants issus des mouvements signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique aux institutions nationales compétentes, dont la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, et versement d'une indemnité de réinsertion à l'appui de la démobilisation d'ex-combattants
- Mobilisation des parties prenantes dans le cadre de 5 réunions et de 3 ateliers, et fourniture d'une assistance technique et d'un soutien logistique à la Commission soudanaise pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et aux autres parties intéressées, aux fins de la mise en œuvre d'un programme de sécurité communautaire et de maîtrise des armements au Darfour

#### Facteurs externes

Les affrontements, les victimes civiles et les déplacements peuvent être la conséquence de facteurs complexes qui ne sont pas nécessairement associés aux conflits intercommunautaires, tels que les heurts entre le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles, ou encore la dynamique politique. Il faut que les parties intercommunautaires concernées aient la volonté de parvenir à un accord de cessation des hostilités et le Gouvernement, celle de soutenir de telles interventions; qu'un soutien financier vienne faciliter l'organisation pratique et les déplacements des parties, afin qu'elles puissent diffuser des messages de paix au niveau local dans l'ensemble du Darfour; que le financement et l'engagement politique des parties contribuent au bon fonctionnement de l'Autorité régionale pour le Darfour afin qu'elle puisse exécuter sa mission; que le Gouvernement soudanais et les parties au conflit apportent leur appui à la mise en œuvre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des mouvements armés signataires; que l'ensemble des parties prenantes – notables locaux, jeunes, groupes de femmes, organisations non gouvernementales locales et agents de la fonction publique – appuient l'exécution de projets de stabilisation dans certaines communautés; que le Gouvernement soit déterminé à mettre en œuvre un plan d'action axé sur la sécurité des communautés et la maîtrise des armements au Darfour; que les pays fournisseurs de contingents soient en mesure d'assurer des services d'escorte et de sécurité au personnel menant des opérations sur le terrain.

Tableau 4  
**Ressources humaines : composante 3 (Appui au règlement des conflits communautaires par la médiation)**

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Section des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	9	19	2	31	69	4	104
Postes proposés 2016/17	–	1	9	19	2	31	69	4	104
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section de la stabilisation des communautés</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	1	5	1	8	6	5	19

	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2016/17	–	1	1	5	1	<b>8</b>	6	5	<b>19</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2015/16	–	2	10	24	3	<b>39</b>	75	9	<b>123</b>	
Effectif proposé 2016/17	–	2	10	24	3	<b>39</b>	75	9	<b>123</b>	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### Composante 4 : appui

62. La composante appui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, du Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et de la Section de la sécurité et de la sûreté, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida de la MINUAD. Au cours de l'exercice considéré, cette composante fournira des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces et efficients pour aider l'Opération à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits correspondants et en améliorant la qualité des services tout en réalisant des gains de productivité. Elle fournira un appui à 147 observateurs militaires, 15 698 militaires, 1 820 membres d'unités de police constituées, 1 583 policiers des Nations Unies, ainsi qu'à l'ensemble du personnel civil (soit 884 agents recrutés sur le plan international, 2 285 agents recrutés sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies, titulaires d'emplois de temporaire inclus, et les 6 membres du personnel fourni par les gouvernements). Cet appui couvrira les domaines suivants : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, gestion du personnel, services de gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement et fourniture de services juridiques et de sécurité à l'échelle de l'Opération.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

4.1 Efficience et efficacité accrues de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

4.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2014/15 : 3,4 %; 2015/16 : 2 %; 2016/17 : 1 %)

4.1.2 Réduction du pourcentage des stocks de réserve (2014/15 : 16,5 %; 2015/16 : 15,5 %; 2016/17 : 14 %)

*Produits*

**Amélioration des services**

- Abaissement du plafond du coût par personne des rations, grâce à la diminution continue des acheminements effectués à l'aide des moyens aériens de prestataires et à l'utilisation des effectifs stationnés non loin des grands camps pour prendre livraison des vivres stockés dans les entrepôts, sans recourir à un prestataire
- Mise en service du système électronique de gestion des vivres afin d'en surveiller et d'en contrôler l'utilisation et d'en assurer la gestion
- Mise en service du système électronique de gestion des carburants à tous les points de réception et de distribution afin de surveiller et de contrôler la consommation

**Personnel militaire, personnel de police et personnel civil**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 15 698 militaires, 147 observateurs militaires, 1 583 policiers des Nations Unies et 1 820 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné au personnel militaire et au personnel de police
- Stockage et distribution aux soldats et aux agents des unités de police constituées de 12,5 tonnes de vivres, de 266 800 rations de combat et de 851 025 bouteilles d'eau, dans 84 sites
- Administration d'un effectif maximal de 3 336 civils, dont 884 agents recrutés sur le plan international, 2 285 agents recrutés sur le plan national et 167 Volontaires des Nations Unies, y compris les titulaires d'emplois de temporaire et les 6 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant des mesures de formation, de prévention, de contrôle et de discipline

**Installations et infrastructures**

- Entretien de 32 sites militaires, de 17 sites d'unités de police constituées et de 22 sites d'unités de soutien; remise en état de 70 camps militaires ou sites d'unités de police constituées; entretien et remise en état de 33 locaux de la Police des Nations Unies et de 42 locaux du personnel civil dans 42 sites
- Services d'assainissement pour tous les locaux, y compris évacuation des eaux usées et collecte et élimination des déchets
- Exploitation et entretien de 150 installations de purification de l'eau appartenant à l'ONU dans 39 sites
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes (1 783 appartenant à l'ONU et 610 aux contingents) dans 47 sites
- Stockage et fourniture de 38,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 35 kilomètres de routes et de 16 ponts
- Entretien et remise en état de 4 aérodromes dans 4 sites
- Entretien de 4 aérodromes et de 27 aires de poser d'hélicoptère dans 31 sites

**Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 2 146 véhicules, remorques et attelages appartenant à l'ONU, dont 26 véhicules blindés et 716 véhicules appartenant aux contingents, dans 8 ateliers principaux et 29 ateliers de réparation répartis sur 34 sites

- Fourniture de 6,2 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, en vue de transporter chaque jour en moyenne 5 600 membres du personnel des Nations Unies, y compris des membres du personnel civil et du personnel en tenue, entre leur logement et la zone de la mission

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 5 avions et de 19 hélicoptères, dont 4 appareils de type militaire à cargaison moyenne, sur 31 sites, dont 27 héliports et 4 aéroports (à Al-Fasher, Nyala, Geneina et Khartoum)
- Fourniture de 14,3 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les opérations aériennes

### **Communications**

- Services d'appui et de maintenance d'un réseau satellitaire comprenant 4 stations terriennes pivot pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données
- Services d'appui et de maintenance pour 97 microterminaux VSAT, 134 centraux téléphoniques et 145 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 1 330 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 144 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 6 727 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence

### **Informatique**

- Services d'appui et d'entretien pour 15 serveurs hébergeant 668 machines virtuelles, 3 516 ordinateurs de bureau, 2 046 ordinateurs portables, 920 imprimantes et 615 expéditeurs numériques dans 37 sites
- Services d'appui et d'entretien pour 40 réseaux locaux et longue portée reliant 6 556 utilisateurs dans 37 sites

### **Santé**

- Exploitation et entretien de 1 hôpital de niveau 3, de 3 dispensaires de niveau 2, de 5 unités médicales de niveau 1 et de 54 postes de soins d'urgence et de premiers soins dans 36 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne à l'échelle de l'Opération pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers des hôpitaux de niveau 4 dans 3 sites (à Doubaï, à Nairobi et au Caire)
- Exploitation et entretien de 5 centres proposant des services de consultation et de dépistage du VIH confidentiels dans 31 sites, et mise en œuvre de programmes de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

### **Sécurité**

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'ensemble de la zone de la mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble des sites de l'Opération, y compris les logements
- Organisation de 150 séances d'information sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission et organisation de réunions d'initiation à la sécurité à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la mission

## Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires seront en mesure de fournir les biens et services commandés; les conditions de sécurité permettront de circuler librement dans la zone de la mission; aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra être exécutée.

Tableau 5  
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Directeur de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	10	9	16	36	51	8	95
Postes proposés 2016/17	–	1	10	8	16	35	50	8	93
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
<b>Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	12	18	107	138	363	49	550
Postes proposés 2016/17	–	1	12	18	92	123	359	49	531
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(15)	(15)	(4)	–	(19)
<b>Bureau du Responsable du pôle administratif</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	6	8	16	18	–	34
Postes proposés 2016/17	–	–	2	6	7	15	19	–	34
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
<b>Prestation de services</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	15	38	148	202	829	70	1 101
Postes proposés 2016/17	–	1	11	31	125	168	832	70	1 070
<b>Variation nette</b>	–	–	(4)	(7)	(23)	(34)	3	–	(31)
Emplois de temporaire approuvés 2015/16 <sup>b</sup>	–	–	–	3	15	18	80	–	98
Emplois de temporaire proposés 2016/17 <sup>b</sup>	–	–	–	2	15	17	80	–	97
<b>Variation nette</b>	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
<b>Total partiel (Prestation de services)</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	15	41	163	220	909	70	1 199
Effectif proposé 2016/17	–	1	11	33	140	185	912	70	1 167
<b>Variation nette</b>	–	–	(4)	(8)	(23)	(35)	3	–	(32)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	1	9	10	84	<b>104</b>	195	16	<b>315</b>
Postes proposés 2016/17	–	1	9	9	79	<b>98</b>	192	16	<b>306</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(6)</b>	<b>(3)</b>	–	<b>(9)</b>
<b>Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	6	27	127	<b>160</b>	451	–	<b>611</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	6	21	130	<b>157</b>	454	–	<b>611</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(6)</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>3</b>	–	–
<b>Équipe Déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	6	1	<b>10</b>	10	–	<b>20</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	3	6	1	<b>10</b>	10	–	<b>20</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	–	<b>7</b>
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	<b>1</b>	6	–	<b>7</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Postes approuvés 2015/16	–	4	58	114	491	<b>667</b>	1 923	143	<b>2 733</b>
Postes proposés 2016/17	–	4	54	99	450	<b>607</b>	1 922	143	<b>2 672</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(15)</b>	<b>(41)</b>	<b>(60)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(61)</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés 2015/16<sup>b</sup></b>									
Emplois de temporaire approuvés 2015/16 <sup>b</sup>	–	–	–	3	15	<b>18</b>	80	–	<b>98</b>
<b>Emplois de temporaire proposés 2016/17<sup>b</sup></b>									
Emplois de temporaire proposés 2016/17 <sup>b</sup>	–	–	–	2	15	<b>17</b>	80	–	<b>97</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2015/16	–	4	58	117	506	<b>685</b>	2 003	143	<b>2 831</b>
Effectif proposé 2016/17	–	4	54	101	465	<b>624</b>	2 002	143	<b>2 769</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(4)</b>	<b>(16)</b>	<b>(41)</b>	<b>(61)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>(62)</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 61 postes et emplois*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste*

#### **Bureau du Directeur de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)*

63. Dans le cadre de l'examen interne de l'Opération, il est proposé de supprimer un poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section de la gestion des contrats. Conformément aux recommandations du rapport sur la rationalisation, la MINUAD poursuit l'évaluation de ses ressources administratives et le regroupement des membres de son personnel d'appui pour améliorer les synergies. Il est par conséquent proposé de supprimer un poste d'assistant d'équipe (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Daein. Les fonctions attachées à ces postes seront assurées par le personnel en place dans les bureaux concernés.

#### **Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 15 postes (suppression de 15 postes d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste d'administrateur et de 3 postes d'agent des services généraux)*

64. Dans le cadre de l'examen interne de l'Opération et de l'action que mène cette dernière pour ajuster les effectifs de sa composante civile, il est proposé de supprimer 19 postes au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Compte tenu de la simplification des procédures et de l'allègement de la charge de travail prévus, il a été déterminé que ces postes n'étaient plus nécessaires. Les fonctions attachées à ces postes seront assurées par le personnel en place dans les bureaux concernés.

Tableau 6

#### **Changements proposés : Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Section des ressources humaines	Suppression	(6)	2 SM, 1 AN, 3 GN
Section du soutien psychosocial et de la qualité de vie	Suppression	(1)	1 SM
Centre d'appui à la mission	Suppression	(2)	2 SM
Section des finances et du budget	Suppression	(3)	3 SM
Section de la gestion des conférences et de la traduction	Suppression	(3)	3 SM
Opérations informatiques	Suppression	(4)	4 SM
	<b>Total</b>	<b>(19)</b>	

### Bureau du Responsable du pôle administratif

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

65. Après examen des fonctions de l'Assistant de gestion de l'information, il est proposé de transformer un poste d'agent du Service mobile en un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale, dans lesquelles l'Assemblée avait demandé qu'il soit davantage fait appel à du personnel recruté sur le plan national et que les capacités nationales soient renforcées.

### Prestation de services

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 35 postes et emplois (suppression de 4 postes P-4, de 6 postes P-3, de 1 emploi de temporaire de classe P-3, de 1 poste P-2, de 20 postes d'agent du Service mobile et transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

66. Dans le cadre de l'examen interne de l'Opération, il est proposé de supprimer 32 postes et emplois au titre de la prestation de services. Compte tenu de la simplification des procédures et de l'allègement de la charge de travail prévus, il a été déterminé que ces postes n'étaient plus nécessaires. Les fonctions qui y étaient attachées seront assurées par le personnel en place dans les bureaux concernés. Il est également proposé de transformer trois postes d'agent du Service mobile (1 poste d'assistant (gestion des installations), 1 poste d'assistant (transports) et 1 poste d'assistant aux opérations aériennes) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin que l'Opération contribue à renforcer les capacités nationales, en application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés au titre de la prestation de services.

Tableau 7

### Changements proposés : prestation de services

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Section de la mobilité	Suppression	(4)	1 P-3, 1 P-2, 2 SM
	Transformation	(2)	2 SM
	Transformation	2	2 GN

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Section du génie (y compris le Groupe de la gestion des installations)	Suppression	(23)	3 P-4, 3 P-3, 17 SM
	Transformation	(1)	1 SM
	Transformation	1	1 GN
Services de zone-vie	Suppression	(4)	1 P-4, 2 P-3, 1 SM
Groupe de la gestion des installations	Suppression	(1)	1 P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]
<b>Total</b>		<b>(32)</b>	

### Gestion de la chaîne d'approvisionnement

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes (suppression de 1 poste P-3 et de 3 postes d'agent du Service mobile et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 3 postes (suppression de 5 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

67. Sur la base de l'examen interne de l'Opération et des besoins opérationnels actuels, il est proposé de supprimer neuf postes au titre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu de la simplification des procédures et de l'allègement de la charge de travail prévus, il a été déterminé que ces postes n'étaient plus nécessaires. Les fonctions attachées à ces postes seront assurées par le personnel en place dans les bureaux concernés. Il est également proposé de transformer deux postes d'agent du Service mobile (1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection et 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 poste d'assistant à la réception et à l'inspection et 1 poste d'assistant au contrôle des mouvements), afin que l'Opération contribue à renforcer les capacités nationales, en application des résolutions 61/276 et 66/264 de l'Assemblée générale. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés au titre de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Tableau 8

### Changements proposés : gestion de la chaîne d'approvisionnement

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Bureau du responsable de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Suppression	(5)	5 GN
Entreposage intégré et gestion du matériel/Matériel appartenant aux contingents	Suppression	(3)	1 P-3, 2 SM
	Transformation	(1)	1 SM
	Transformation	1	1 GN

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Section du contrôle des mouvements	Suppression	(1)	1 SM
	Transformation	(1)	1 SM
	Transformation	1	1 GN
<b>Total</b>		<b>(9)</b>	

### **Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 3 postes (reclassement de 6 postes P-2 en postes d'agent du Service mobile et transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes (transformation de 3 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)*

68. Dans le cadre de l'examen interne de l'Opération, il est proposé de reclasser 6 postes d'agent de sécurité auxiliaire de la classe P-2 en postes d'agent du Service mobile, compte tenu des besoins opérationnels. En outre, il est proposé de transformer trois postes d'agent de sécurité (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, afin que l'Opération contribue à renforcer les capacités nationales. Le tableau ci-dessous récapitule les changements proposés concernant le Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et la Section de la sécurité et de la sûreté.

Tableau 9

### **Changements proposés : Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté**

<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Répartition des postes et emplois concernés</i>
Mécanisme de coopération pour la sécurité du personnel et Section de la sécurité et de la sûreté	Reclassement	(6)	6 P-2
	Reclassement	6	6 SM
	Transformation	(3)	3 SM
	Transformation	3	3 GN
	Total	—	

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2014/15)	Montant alloué <sup>a</sup> (2015/16)	Dépenses prévues (2016/17)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	8 786,8	6 848,4	6 339,6	(508,8)	(7,4)
Contingents	425 875,2	425 169,6	474 239,5	49 069,9	11,5
Police des Nations Unies	62 037,1	60 932,2	62 372,2	1 440,0	2,4
Unités de police constituées	61 198,7	58 571,4	61 435,1	2 863,7	4,9
<b>Total partiel</b>	<b>557 897,9</b>	<b>551 521,6</b>	<b>604 386,4</b>	<b>52 864,8</b>	<b>9,6</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	200 789,5	194 111,5	163 769,0	(30 342,5)	(15,6)
Personnel recruté sur le plan national	70 427,8	69 122,7	81 631,7	12 509,0	18,1
Volontaires des Nations Unies	15 349,2	10 058,4	9 712,7	(345,7)	(3,4)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 935,5	4 466,3	5 195,2	728,9	16,3
Personnel fourni par des gouvernements	354,6	326,3	352,3	26,0	8,0
<b>Total partiel</b>	<b>289 856,5</b>	<b>278 085,2</b>	<b>260 660,9</b>	<b>(17 424,3)</b>	<b>(6,3)</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	324,9	173,3	148,9	(24,4)	(14,1)
Voyages	6 641,2	4 646,6	4 656,0	9,4	0,2
Installations et infrastructures	73 191,9	85 612,5	67 933,1	(17 679,4)	(20,7)
Transports terrestres	12 974,0	11 271,9	11 753,0	481,1	4,3
Transports aériens	78 762,8	96 860,0	81 367,5	(15 492,5)	(16,0)
Transports maritimes ou fluviaux	280,8	—	—	—	—
Communications	16 804,5	25 850,3	21 727,2	(4 123,1)	(15,9)
Informatique	18 168,2	16 700,2	11 798,4	(4 901,8)	(29,4)
Santé	1 012,2	1 488,6	1 519,3	30,7	2,1
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	31 151,2	27 954,5	30 512,4	2 557,9	9,2
Projets à effet rapide	1 999,2	2 000,0	2 000,0	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>241 310,9</b>	<b>272 557,9</b>	<b>233 415,8</b>	<b>(39 142,1)</b>	<b>(14,4)</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 089 065,3</b>	<b>1 102 164,7</b>	<b>1 098 463,1</b>	<b>(3 701,6)</b>	<b>(0,3)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	24 339,8	23 968,5	24 659,0	690,5	2,9
<b>Total net</b>	<b>1 064 725,5</b>	<b>1 078 196,2</b>	<b>1 073 804,1</b>	<b>(4 392,1)</b>	<b>(0,4)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 089 065,3</b>	<b>1 102 164,7</b>	<b>1 098 463,1</b>	<b>(3 701,6)</b>	<b>(0,3)</b>

<sup>a</sup> Comprend les ressources destinées à financer 104 postes, dont 41 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 23 SM) et 63 postes faisant l'objet d'un recrutement national (7 AN et 56 GN), et les dépenses opérationnelles afférentes au Centre de services régional d'Entebbe, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16. Pour l'exercice 2016/17, ces ressources sont inscrites dans le projet de budget pour le Centre de services régional, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

## B. Contributions non budgétisées

69. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	1 662,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>1 662,8</b>

<sup>a</sup> Comprend la valeur des terrains mis à la disposition de l'Opération par le Gouvernement soudanais (558 700 dollars) et des services fournis dans le cadre de l'accord sur le statut des forces, dont les droits d'atterrissage (808 600 dollars) et les frais d'immatriculation de véhicules (295 500 dollars).

## C. Gains d'efficience

70. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transports aériens	3 212,0	Optimisation de la configuration de la flotte : la MINUAD disposera de deux hélicoptères en moins
<b>Total</b>	<b>3 212,0</b>	

## D. Taux de vacance

71. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé<sup>a</sup> 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	12,9	0,0	6,0
Contingents	13,7	13,0	3,0
Police des Nations Unies	16,0	15,0	13,0
Unités de police constituées	(0,4)	1,0	1,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	18,7	5,0	15,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2014/15</i>	<i>Taux budgétisé<sup>a</sup> 2015/16</i>	<i>Projection 2016/17</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	23,2	27,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,7	1,5	1,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	5,0	1,0	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	100,0	1,0	0,0
Emplois de temporaire <sup>b</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	45,5	30,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	0,0	5,0	1,0
Personnel fourni par des gouvernements	0,0	5,0	1,0

<sup>a</sup> Les taux concernent le personnel civil de la MINUAD et ne tiennent pas compte des 104 postes affectés au Centre de services régional d'Entebbe. Des taux de vacance de postes de 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 50 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, et 17 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ont été approuvés pour les postes du Centre de services régional d'Entebbe.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

72. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience de l'Opération et tiennent compte des circonstances qui lui sont propres en ce qui concerne le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil qualifié. Pour les contingents militaires, un coefficient délais de déploiement est appliqué pour rendre compte du déploiement échelonné, qui doit se traduire par un accroissement des contingents en janvier 2017. Il a été dûment tenu compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pendant l'exercice en cours, des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes et des modifications prévues de la composition des effectifs.

## **E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome**

73. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 156 417 200 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		<b>Total</b>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	75 609,4	12 928,7	<b>88 538,1</b>

Catégorie	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
Soutien logistique autonome	60 889,1	6 990,0	<b>67 879,1</b>
<b>Total</b>	<b>136 498,5</b>	<b>19 918,7</b>	<b>156 417,2</b>
Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
<b>Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,6	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Usage opérationnel intensif	3,8	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 <sup>er</sup> janvier 2008	–
<b>Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0-3,0		

## F. Formation

74. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	78,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 766,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 976,4
<b>Total</b>	<b>3 820,7</b>

75. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17
Formation interne	364	970	815	1 317	2 151	2 056	24	124	535

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17	Nombre effectif 2014/15	Nombre prévu 2015/16	Nombre proposé 2016/17
Formation externe <sup>a</sup>	172	203	316	118	118	161	24	4	54
<b>Total</b>	<b>536</b>	<b>1 131</b>	<b>1 131</b>	<b>1 435</b>	<b>2 269</b>	<b>2 217</b>	<b>48</b>	<b>128</b>	<b>589</b>

<sup>a</sup> Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

76. Le programme de formation établi pour l'exercice 2016/17 continuera d'être consacré en priorité à l'amélioration des compétences d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel et au renforcement des capacités fonctionnelles et techniques du personnel de l'Opération. Il concernera 3 937 participants, à savoir 1 131 administrateurs recrutés sur le plan international, 2 217 administrateurs recrutés sur le plan national et 589 militaires et policiers. La formation du personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles et, partant, de mieux appuyer les diverses composantes de l'Opération.

77. La hausse du nombre de militaires et de policiers bénéficiaires d'activités de formation s'explique principalement par la réorganisation des priorités de la Division de la police au regard de la résolution 2228 (2015) du Conseil de sécurité. Ces priorités consistent notamment : a) à contribuer à la protection physique des civils et à faciliter l'aide humanitaire; b) à créer un environnement protecteur en coordonnant les activités de police de proximité; c) à améliorer les résultats et la gestion de la Division. Les policiers n'appartenant pas à des unités de police constituées recevront des formations dans des domaines comme la déontologie et la discipline, la police de proximité et la protection des civils.

## G. Services de détection des mines et de déminage

78. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	8 246,5

79. Les ressources demandées au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir les dépenses afférentes aux membres du personnel recruté sur les plans international et national (3 015 200 dollars); aux contrats passés et aux subventions octroyées au titre de l'établissement de levés des restes explosifs de guerre, de leur neutralisation et de la sensibilisation aux risques qu'ils présentent (4 125 000 dollars); aux voyages et à la formation (190 000 dollars); au matériel de déminage des restes explosifs de guerre, au matériel de bureau et aux dépenses opérationnelles (294 820 dollars). Le montant restant, à savoir 621 400

dollars, correspond aux frais d'appui et de gestion à régler au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

80. Le rôle de l'Opération en matière de détection des mines et de déminage correspond aux produits ci-après, qui relèvent des réalisations escomptées 2.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Conduite d'opérations de neutralisation des explosifs et munitions dans 100 zones dangereuses confirmées et intervention rapide lors de notifications d'accidents dus à des restes explosifs de guerre, en vue de la réalisation de levés;
- Élimination de 5 000 restes explosifs de guerre en toute sécurité;
- Mise en place, dans les cinq États du Darfour, de moyens de communication directe et indirecte pour sensibiliser un million d'habitants aux risques que posent les restes explosifs de guerre et les armes légères et de petit calibre;
- Organisation de quatre sessions de formation, à l'intention du personnel du Centre national de lutte antimines au Darfour, en vue d'améliorer la gestion de l'élimination des restes explosifs de guerre et des activités de sensibilisation aux risques qu'ils présentent.

## H. Projets à effet rapide

81. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2014/15 (effectif)	1 999,2	35
2015/16 (approuvé)	2 000,0	80
2016/17 (proposé)	2 000,0	76

82. Ces projets à effet rapide continueront d'aider l'Opération à instaurer un climat propice à l'établissement de liens de confiance avec les personnes déplacées et la population dans son ensemble. Ils lui permettront également de renforcer les partenariats noués avec la société civile et les organisations non gouvernementales afin d'apporter des avantages concrets à une population en quête de résultats immédiats. Parmi les projets à effet rapide prévus pour l'exercice 2016/17 figurent la construction et la remise en état d'infrastructures à l'intention des entités locales chargées de l'administration, de la justice, des prisons et de l'éducation, ainsi que des organisations de la société civile, et des activités de formation à la production de briques de terre stabilisée et de fourneaux économes en combustible.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

83. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Écart</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(508,8)	(7,4 %)

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

84. La diminution des ressources nécessaires tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement supérieur (6 %, contre 0 % pour l'exercice 2015/16), et à la baisse anticipée, sur la base des évolutions récentes, du coût des déplacements liés à la relève.

	<i>Écart</i>	
<b>Contingents</b>	49 069,9	11,5 %

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

85. La hausse des crédits demandés s'explique principalement par : a) l'augmentation de l'effectif moyen (14 839 membres des contingents pour l'exercice 2016/17, avec un coefficient délais de déploiement de 3 % appliqué au calendrier de déploiement échelonné, contre 13 657 pour l'exercice 2015/16, avec un coefficient délais de déploiement de 13 %); b) l'augmentation du taux de remboursement aux pays fournissant des contingents qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 332 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2015/16 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) à 1 365 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

	<i>Écart</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	1 440,0	2,4 %

**• Paramètres budgétaires : modification du coefficient délais de déploiement**

86. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur (13 % pour l'exercice 2016/17 contre 15 % pour l'exercice 2015/16).

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Écart</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	2 863,7	4,9 %

**• Mandat : augmentation du taux de remboursement, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale**

87. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement imputable à la hausse du taux unique de remboursement aux pays fournissant des contingents, qui, en application de la résolution 68/281 de l'Assemblée générale, passe de 1 332 dollars par personne et par mois pour l'exercice 2015/16 (taux appliqué depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014) à 1 365 dollars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, ainsi qu'à l'application d'un taux moyen d'indisponibilité du matériel inférieur (6,1 % pour 2016/17 contre 11,7 % pour 2015/16).

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(30 342,5)	(15,6 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

88. La baisse des ressources prévues s'explique principalement par : a) la proposition de supprimer 53 postes faisant l'objet d'un recrutement international et d'en transformer 9 autres en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national; b) l'exclusion de 41 postes faisant l'objet d'un recrutement international (1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2 et 23 SM) inscrits au budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale; c) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (15 % pour l'exercice 2016/17 contre 5 % pour 2015/16).

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	12 509,0	18,1 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

89. La hausse des crédits demandés est due principalement à l'augmentation des traitements et indemnités, qui découle de l'application du barème des traitements révisé entré en vigueur en septembre 2015, en vertu duquel les salaires des administrateurs ont augmenté de 46 % et ceux des agents des services généraux de 34 %. Cette hausse est en partie compensée par le fait que 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 56 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national ont été inscrits au budget du Centre de services régional d'Entebbe, conformément à la résolution 69/307 de l'Assemblée générale.

	<i>Écart</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(345,7)	(3,4 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

90. La diminution des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé (5 % pour l'exercice 2016/17 contre 1 % pour l'exercice 2015/16).

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	728,9	16,3 %

**• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

91. L'augmentation des ressources nécessaires provient essentiellement de la modification des contributions du personnel temporaire, ainsi que de l'application de taux de vacance de postes moins élevés au personnel temporaire recruté sur le plan national (1 % pour l'exercice 2016/17 contre 5 % en 2015/16) et au personnel temporaire recruté sur le plan international (10 % pour l'exercice 2016/17 contre 30 % en 2015/16). Cette hausse est en partie contrebalancée par la baisse des dépenses devant découler de la suppression proposée de deux emplois de temporaire recruté sur le plan international (1 SGA et 1 P-3).

	<i>Écart</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	26,0	8,0 %

**• Paramètres budgétaires : modifications des taux de vacance**

92. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes inférieur (1 % pour l'exercice 2016/17 contre 5 % pour l'exercice 2015/16).

	<i>Écart</i>	
<b>Consultants</b>	(24,4)	(14,1 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

93. La diminution des ressources nécessaires est principalement imputable à la baisse des dépenses prévues au titre des services de consultants pour la gestion des bases de données et les projets à effet rapide prévus pour l'exercice 2016/17.

	<i>Écart</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(17 679,4)	(20,7 %)

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

94. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par : a) la réduction des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants en raison de la baisse anticipée du coût du carburant (0,90 dollar par litre en 2016/17, contre 1,02 dollar par litre en 2015/16) et de la diminution projetée du volume de carburant nécessaire, qui devrait passer de 40,1 millions de litres en 2015/16 à 38,1 en 2016/17, l'Opération arrivant au terme de son programme sur trois ans de remplacement des groupes électrogènes qui se traduit par des gains d'efficacité; b) la réduction des besoins en services d'entretien et de nettoyage, compte tenu de la fermeture de certains camps et de l'installation du personnel de diverses composantes de l'Opération dans des locaux communs situés dans des camps géants et des bases d'opérations; c) la réduction, par rapport à l'exercice 2015/16, des achats prévus de matériel de génie, de traitement des eaux et de distribution du carburant, compte tenu de la disponibilité de matériel en stock; d) la suppression des dépenses au titre

de l'acquisition de matériel de bureau puisque des photocopieuses sont disponibles dans les locaux de l'Opération; e) le remplacement prévu d'un nombre inférieur de groupes électrogènes et de matériel électrique, par rapport à l'exercice 2015/16; f) la réduction des dépenses afférentes aux services de sécurité, étant donné que les ressources prévues au titre des vacataires sont désormais inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports terrestres</b>	481,1	4,3 %

**• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

95. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement due aux dépenses plus importantes prévues au titre des carburants et lubrifiants en raison de la hausse projetée du volume de carburant nécessaire (6,2 millions de litres prévus pour 2016/17, contre 5,1 millions en 2015/16), et au remplacement prévu de 11 véhicules à usage spécial qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile ou été endommagés à cause du mauvais état des sols, parmi lesquels des camions lourds de transport palettisé, des dépanneuses, des camions de vidange et des camions-citernes (eau) lourds.

	<i>Écart</i>	
<b>Transports aériens</b>	(15 492,5)	(16,0 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La diminution des ressources nécessaires est essentiellement imputable à la baisse des dépenses prévues pour : a) la location et l'exploitation d'hélicoptères, étant donné que les frais annuels de location pour trois Mi-8 ont baissé à la faveur de récents contrats et que deux hélicoptères Mi-8 de moins sont loués; b) les carburants et lubrifiants, en raison de la diminution projetée du volume de carburant aviation nécessaire (14,3 millions de litres prévus pour 2016/17, contre 15,4 millions en 2015/16) et de la baisse anticipée du coût du carburant (0,85 dollar par litre en 2016/17, contre 0,97 en 2015/16); c) les services, en raison de la suppression de dépenses uniquement nécessaires pour l'exercice 2015/16, notamment au titre d'un contrat de services visant à l'amélioration du balisage lumineux des aérodromes ainsi que de la contribution de l'Opération à la mise en place du système de gestion des informations aériennes; d) la location et l'exploitation d'avions, en raison du remplacement d'un appareil DHC-8 par un ATR-72, dont les frais annuels de location sont inférieurs.

	<i>Écart</i>	
<b>Communications</b>	(4 123,1)	(15,9 %)

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

97. La baisse des crédits demandés tient principalement à la suppression de dépenses afférentes au système centralisé Tetra, qui n'étaient requises que pour l'exercice 2015/16, et à la réduction des achats prévus de matériel de

communication par rapport à 2015/16, en raison notamment du besoin réduit de remplacer des articles essentiels pendant l'exercice 2016/17.

	<i>Écart</i>	
<b>Informatique</b>	(4 901,8)	(29,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

98. La diminution des ressources prévues s'explique principalement par le besoin réduit en pièces de rechange et fournitures, principalement parce que peu d'articles essentiels sont remplacés, et par le fait que, contrairement à l'exercice 2015/16, il n'y a pas à inscrire de dépenses indirectes d'appui relatives à Umoja au budget de l'exercice 2016/17.

	<i>Écart</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	2 557,9	9,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. La hausse des crédits demandés est essentiellement liée aux dépenses prévues au titre des vacataires appelés pour des projets de construction, des services de réparation du matériel de transport, des opérations aériennes et des services de sécurité et de gestion des marchandises, qui sont désormais inscrites à la présente rubrique mais étaient auparavant éparpillées entre plusieurs postes budgétaires. Cette hausse est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires au titre du fret et des dépenses connexes, en raison notamment de la réduction des achats prévus de matériel et de pièces de rechange en 2016/17 par rapport à 2015/16.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

100. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'Opération se présentent comme suit :

a) **Ouverture d'un crédit de 1 098 463 100 dollars aux fins du fonctionnement de l'Opération pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 91 538 592 dollars par mois.**

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 69/307)

##### *Décision ou demande*

##### *Mesures prises*

Note l'importance que revêt le Manuel des coûts et coefficients standard en tant qu'outil de référence regroupant des éléments normalisés de nature à garantir véritablement la crédibilité, la cohérence et la transparence, et prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel, tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16)

Note qu'il importe de veiller à ce que la structure des effectifs civils permette aux opérations de maintien de la paix de s'acquitter efficacement des activités prescrites, et, à cet égard, engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22)

Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)

Les coûts unitaires des biens figurant dans les projets de budget de l'Opération sont alignés sur le Manuel des coûts et coefficients standard. La MINUAD poursuit ses efforts visant à faire correspondre sa dotation en matériel informatique et en véhicules aux coefficients standard, comme le prévoit le Manuel. Dans ce cadre, elle a engagé les mesures suivantes : transfert des véhicules excédentaires à d'autres missions, retrait de la circulation de certains véhicules, non-acquisition de nouveaux véhicules.

Conformément au budget approuvé pour l'exercice 2015/16, la MINUAD a achevé la dernière phase de sa restructuration, qui prévoyait que 475 postes et emplois de temporaire [467 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 7 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 1 emploi d'agent des services généraux recruté sur le plan national financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)] soient supprimés au 31 décembre 2015. Par ailleurs, la MINUAD continue de rechercher les moyens d'utiliser au mieux les ressources humaines dont elle dispose afin de pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat.

Afin de réduire son impact environnemental global, la MINUAD continue de mettre en œuvre sa politique et ses lignes directrices visant à protéger l'environnement. À ce jour, l'Opération a installé 122 stations d'épuration des eaux usées et 22 incinérateurs de déchets médicaux. À l'heure actuelle, 18 incinérateurs de déchets médicaux sont en cours d'installation dans l'ensemble de l'Opération. La MINUAD a également entrepris de traiter et de recycler les eaux usées en vue de répondre aux besoins en eau non potable. En outre, elle met en place des procédures de

	<p>gestion des déchets respectueuses de l'environnement, notamment la séparation des déchets solides, et a créé plusieurs sites de décharge contrôlée et de décharge sanitaire. Elle a également planté des arbres résistants à la sécheresse dans l'ensemble de ses camps.</p>
<p>Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)</p>	<p>De plus, tous les véhicules ont été équipés d'un système de suivi pour surveiller le temps qu'ils passent à l'arrêt et leur consommation de carburant. Plutôt que d'allouer des véhicules utilitaires légers aux membres du personnel, l'Opération utilise essentiellement des minibus et des autocars moyens pour transporter de grands groupes de passagers. La MINUAD étudie également les moyens de réduire davantage son parc automobile afin de limiter sa consommation de carburant et son empreinte carbone.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)</p>	<p>La MINUAD continuera à utiliser dans le cadre de ses projets les matériaux de construction disponibles localement (sable, agrégats, gravier, blocs de construction, tôles de toiture en zinc, blocs rocheux, ciment). Au cours de l'exercice 2014/15, les deux tiers des commandes relatives aux activités de construction ont été confiées à des fournisseurs locaux de services et de matériaux de construction. La MINUAD a également tiré parti du marché local en faisant appel à son savoir-faire en matière de fabrication de blocs de béton et en s'y approvisionnant en blocs de construction, en sable et en gravier.</p>
<p>Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe dans le cadre des achats destinés aux missions (par. 35)</p>	<p>La MINUAD prend acte de la recommandation et continuera de mettre en œuvre des mesures et des mécanismes visant à contrôler le niveau de ses stocks, dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public.</p>
<p>Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant, s'il l'estime nécessaire, des plans pluriannuels, de s'attacher encore à améliorer tous</p>	<p>La MINUAD continuera de faire appel aux services du Bureau régional d'achat d'Entebbe, en fonction de ses besoins opérationnels, ainsi que de participer, le cas échéant, au plan régional d'achats.</p> <p>La MINUAD prend acte de la recommandation et réaffirme que les besoins en construction tiennent compte de ses priorités stratégiques. Lors de l'exécution des projets de construction, gérés et suivis par la Section du génie, l'Opération s'est heurtée à des problèmes et à des retards</p>

---

*Décision ou demande**Mesures prises*

---

les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)

Rappelle les paragraphes 137 et 143 du rapport du Comité consultatif, accueille favorablement la mise en service du système de gestion des informations aériennes dans toutes les opérations de maintien de la paix détenant des moyens aériens et entend être tenue informée de toute amélioration intervenant dans le domaine des opérations aériennes (par. 37)

Prend note des conditions souvent dangereuses et hostiles dans lesquelles opèrent les équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, prie le Secrétaire général d'envisager des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages, notamment en confirmant que des chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (par. 38)

Rappelle le paragraphe 147 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes aériens sans pilote dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie également de faire figurer dans son prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes aériens sans pilote dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 39)

imputables aux délais d'obtention des approbations requises, à la longueur des procédures d'achat et à la difficulté d'acquérir des terrains. Ces obstacles ont été surmontés progressivement.

Dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17, la MINUAD ne prévoit pas de projets de construction pluriannuels.

La MINUAD lancera la phase de formation au système de gestion des informations aériennes au cours de l'exercice 2015/16. Elle rendra compte des améliorations apportées dans le domaine des transports aériens dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2015/16.

La MINUAD prend acte de la recommandation et précise qu'elle donne, lors de ses réunions d'information quotidiennes à l'intention des équipages aériens, des informations détaillées sur les conditions de sécurité dans la zone d'opérations, notamment des renseignements sur d'éventuelles attaques et des informations actualisées sur l'évaluation des menaces contre les transports aériens. Sur la base de l'évaluation quotidienne des menaces et des risques auxquels fait face l'aviation, le Groupe des transports aériens peut demander le déploiement de forces de protection terrestres et la mise en place de dispositions spéciales auprès du Gouvernement soudanais en vue de renforcer la sécurité sur certains sites d'atterrissage en cas de besoin.

Actuellement, la MINUAD ne dispose d'aucun système aérien sans pilote. Aucun crédit n'est demandé à ce titre dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17.

Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions, et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leur domaine de compétence respectif, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelle aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)

Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des agressions sexuelles, et prie le Secrétaire général de hâter la conception d'un programme de formation en ligne et de le mettre en service dès que possible (par. 55)

L'Équipe déontologie et discipline de la MINUAD dispose de bureaux régionaux dans les cinq secteurs. Ces bureaux mettent en œuvre la triple stratégie de prévention, de répression et de prise en charge visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et autres formes de comportement répréhensible. La MINUAD s'est employée à sensibiliser les membres de son personnel afin de renforcer la responsabilité. Toutes les plaintes sont dûment examinées et font l'objet d'une enquête conformément aux règles et procédures applicables. Tous les faits avérés donnent lieu aux mesures administratives ou disciplinaires correspondantes.

La MINUAD a mis en place un mécanisme local de dépôt de plaintes, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, qui permettra à toute victime d'exploitation ou d'agression sexuelle de signaler les faits ou de porter plainte sans crainte de représailles.

La MINUAD continue d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles en menant des actions de formation très efficaces à l'intention de toutes les catégories de personnel de l'Opération (formation initiale, formation de remise à niveau, formation ciblée, formation des formateurs). Elle organise également des ateliers à l'intention des supérieurs hiérarchiques civils et militaires afin qu'ils comprennent mieux leur rôle dans la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les hauts responsables de la MINUAD ont rappelé énergiquement au personnel la politique de tolérance zéro de l'Organisation.

L'Équipe déontologie et discipline de la MINUAD, en coordination avec le Groupe déontologie et discipline du Département de l'appui aux missions, joue un rôle de chef de file dans l'élaboration d'un programme de formation en ligne, avec l'aide d'autres entités. En attendant que ce programme soit mis en place, la MINUAD continue de dispenser des formations spécialement conçues pour prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles. Ces formations combinent supports audio et visuels (présentations PowerPoint, vidéos). Pour une efficacité optimale, les formations reposent sur des cours de courte durée axés sur l'apprenant, avec des débats interactifs, des exemples réalistes et des résumés logiques. D'autres techniques d'apprentissage pour adultes (études de cas, jeux de rôle) sont également employées pour mieux sensibiliser.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle le paragraphe 55 du rapport du Secrétaire général et prie celui-ci d'engager des consultations avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents, sur les modalités de communication de l'information relative aux affaires d'exploitation et d'agression sexuelles, et de tenir les Commissions compétentes informées du résultat de ses efforts dans ses prochains rapports (par. 57)

La MINUAD, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions, communique régulièrement, en tant que de besoin, avec les États Membres, par l'intermédiaire de leur mission permanente auprès de l'Organisation, au sujet de questions relatives à l'exploitation et aux agressions sexuelles.

## **B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/69/839/Add.6)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection pour l'instant à conserver le poste de médiateur en chef conjoint mais recommande que le poste soit gardé à l'étude au vu de la suppression de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation et de la vacance du poste depuis 2011 (par. 36).

Il est proposé de supprimer le poste de médiateur en chef conjoint dans le projet de budget pour l'exercice 2016/17, les responsabilités attachées à ce poste devant être fusionnées avec les attributions du Représentant spécial conjoint.

Le Comité consultatif engage la mission à redoubler d'efforts pour recruter davantage de personnel arabophone, y compris aux plus hauts rangs (par. 37).

La MINUAD continue de redoubler d'efforts en vue d'examiner un plus grand nombre de candidatures d'arabophones pour des postes au plus haut niveau, sous réserve que ces personnes figurent sur une liste de candidats sélectionnés par mise en concurrence.

Le Comité consultatif note que, le cas échéant, les projets de construction de la MINUAD sont établis dans le cadre d'un plan pluriannuel et il encourage l'Opération à continuer de les planifier et les budgétiser sur cette base (par. 48).

Si la MINUAD confirme qu'elle est résolue à poursuivre ses projets de construction dans le cadre d'un plan pluriannuel quand il y a lieu, elle a décidé de mettre en œuvre également des projets qui peuvent être raisonnablement menés à bien en un an. Cette décision est due aux difficultés rencontrées dans l'obtention des autorisations nécessaires et aux contraintes liées aux conditions sur le terrain qui retardent l'achèvement des projets.

Le Comité consultatif estime que la MINUAD devrait aligner le niveau de son parc de véhicules sur les coefficients standard sans plus tarder (par. 51).

La MINUAD est d'accord avec l'observation formulée par le Comité et s'emploie actuellement à réduire son parc de véhicules pour l'aligner sur les coefficients standard.

Le Comité consultatif encourage la MINUAD à sélectionner et réaliser les projets en temps utile afin de leur assurer l'effet rapide prévu (par. 60).

La MINUAD a observé une amélioration notable dans la gestion et la mise en œuvre des projets à effet rapide au cours des dernières années en raison de la présentation

Le Comité consultatif encourage la MINUAD à renforcer l'action qu'elle mène pour atténuer son impact sur l'environnement, conformément aux dispositions de la résolution 69/261 de l'Assemblée générale (par. 62).

rapide des plans d'achats. Toutefois, la mise en œuvre des projets se heurte à des difficultés et à des problèmes imputables à des facteurs externes échappant au contrôle de l'Opération (situation politique, conditions de sécurité, différends fonciers). En outre, l'Opération a connu des retards dans les procédures d'appel d'offres et d'achat du fait de la longueur des procédures de passation et d'attribution des marchés. Elle continuera de remédier aux problèmes et obstacles rencontrés afin d'accélérer la mise en œuvre des projets.

Dans le cadre de l'action menée pour atténuer son impact sur l'environnement, la MINUAD continuera de mettre en œuvre plusieurs mesures, notamment le traitement et le recyclage des eaux usées pour répondre aux besoins en eau non potable, l'utilisation d'appareils de chauffage solaires et l'élimination des déchets d'une manière respectueuse de l'environnement, avec la séparation des déchets solides et la création des sites de décharge contrôlée ou de décharge sanitaire. En outre, elle a mené des activités de sensibilisation à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets auprès des nouveaux membres du personnel militaire, civil et de police. Elle s'efforce également de mettre en place des sources d'énergie renouvelables comme l'énergie solaire en vue de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

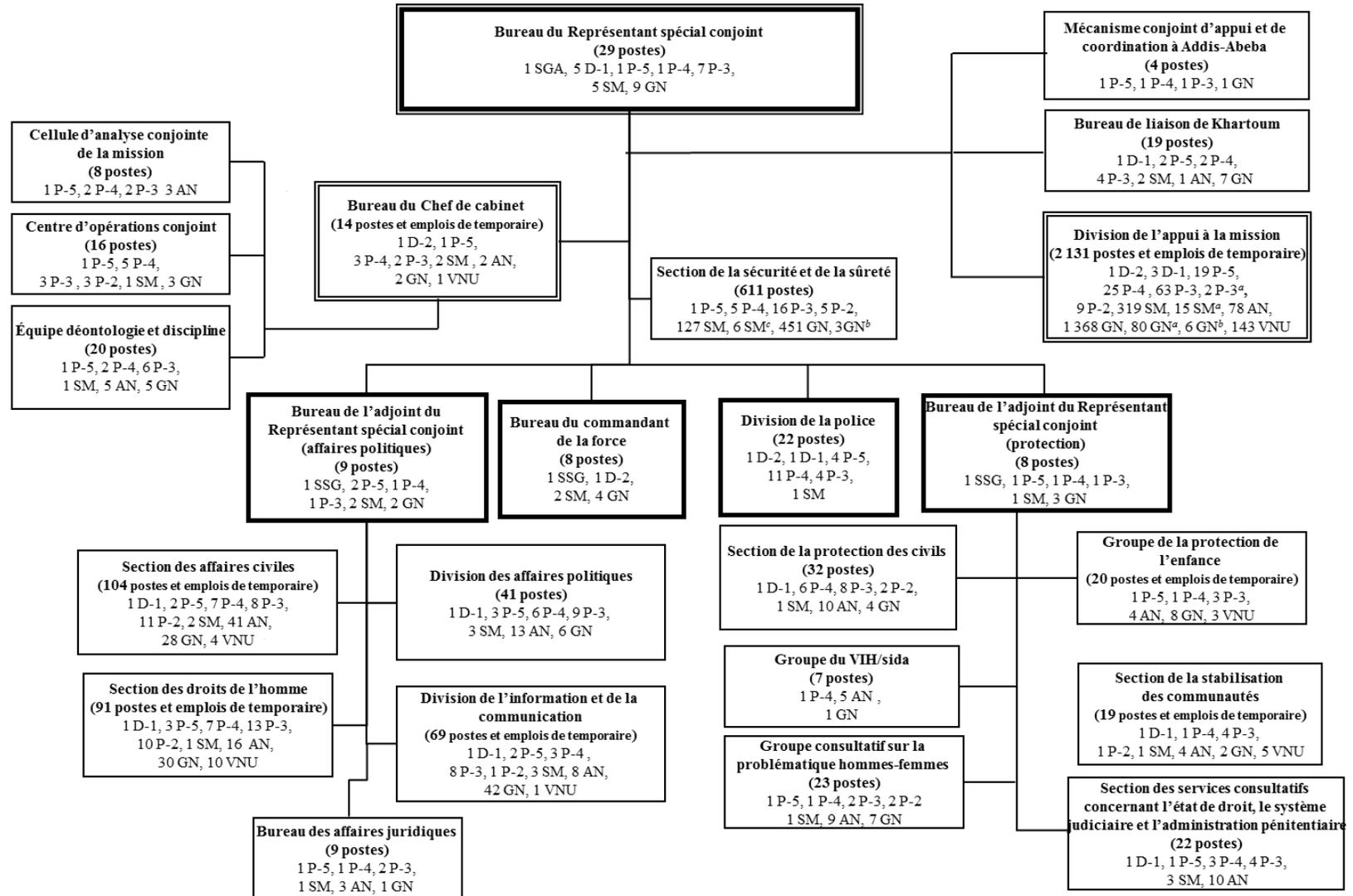
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

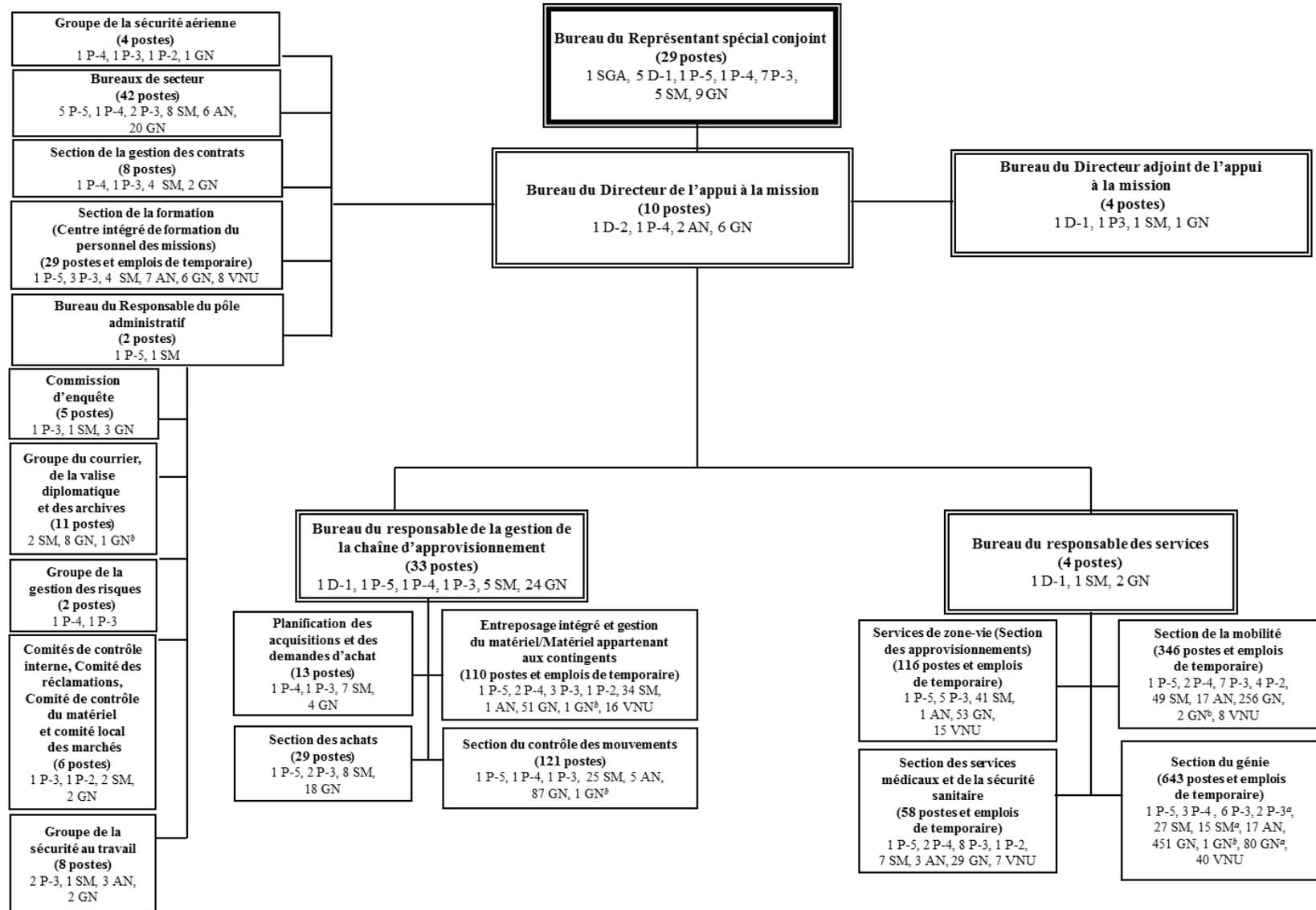
## Annexe II

## Organigrammes

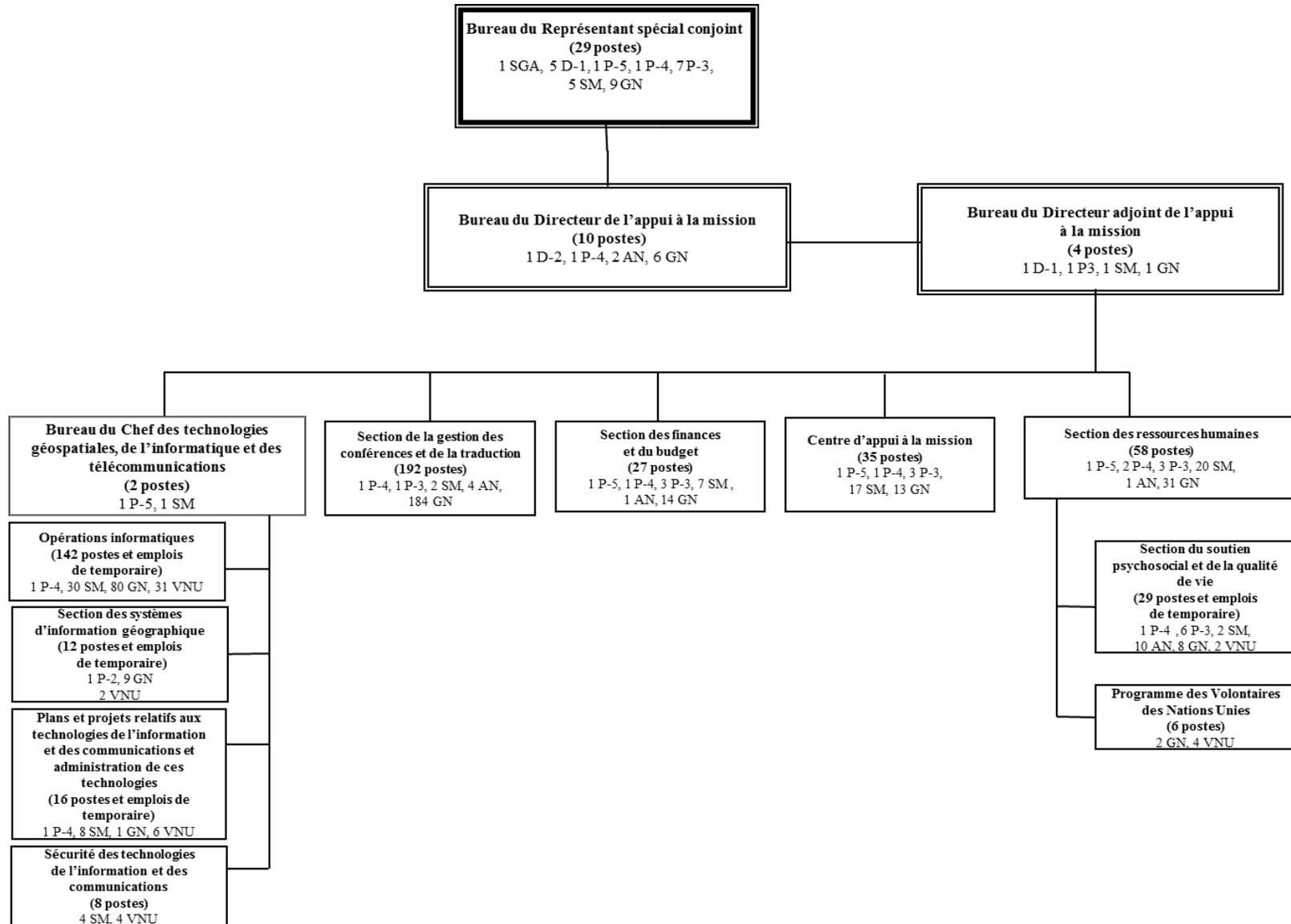
## A. Services organiques et administratifs



## B.1 Division de l'appui à la mission



## B.2 Bureau du Directeur de l'appui à la mission



*(Notes des organigrammes)*

*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; AN = administrateur recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

<sup>b</sup> Transformation.

<sup>c</sup> Reclassement ou déclassement.

